

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-3)

Ne jamais désespérer

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-8 A)

Pour le développement du statut d'entreprise commune; Réunion des Ministres des Affaires Etrangères ; Discussions avec les Représentants du Groupe Andin ; Le document de la Commission et celui du Conseil sur les décisions Nixon.

- EUROFLASH (P. 9-39)

Sommaire Analytique, P. 9

Index Alphabétique, P. 36

N° 628 - 21 Septembre 1971

LI  
~~SV~~  
~~EF~~  
~~KL~~  
~~JK~~  
~~BS~~  
MO

LIBRARY

Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

# OPERA MUNDI - EUROPE

## RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

### DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>

Tél. : 704.53.20      Télex : MUNDI-PARIS 27 989  
CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR .....	Paul WINKLER
Directeur Adjoint .....	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF .....	André GIRAUD
Service Informations .....	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation .....	
Institutions Européennes .....	Jean LAURE

### SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

### BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

### ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

## LETTRE DE BRUXELLES

Bruxelles. - Les Six ont entamé la vaste négociation monétaire internationale rendue obligatoire par les décisions brusquement prises à Washington le 15 août dernier. Contrairement à ce que l'on pouvait redouter, cette négociation, ils ne l'entament pas en ordre dispersé, mais sur la base d'une position commune résultant de l'accord intervenu au Conseil de Ministres des Finances, le 17 septembre (voir infra "Les Communautés au Travail"). Jusqu'ici cette attitude commune ne s'est pas fissurée, par exemple lors de la réunion du "Groupe des Dix" à Londres. Mais, pour les Six - comme d'ailleurs pour l'ensemble de la Communauté internationale - la route est encore longue pour parvenir à un assainissement des affaires commerciales et monétaires; en raison de leurs problèmes spécifiques de change à l'intérieur même du Marché Commun, il va leur falloir prendre, dans l'avenir immédiat, un certain nombre de décisions d'ordre interne.

Cela étant, le succès que les Six ont remporté - essentiellement sur eux-mêmes - la semaine dernière ne doit pas être sous-estimé, car il a une portée politique incontestable. Les relations avec les Etats-Unis, cela ne date pas d'hier, constituent une des pierres d'achoppement de la construction européenne. De plus, la façon dont ce problème a été abordé, notamment en France, n'a certainement pas été la meilleure. Or si l'on retient dans l'accord des Six les points les plus précis, on constate que, vis à vis du grand partenaire américain, les Etats membres de la Communauté ont fait preuve d'une fermeté que même les plus "optimistes" se défendaient d'espérer quelques jours encore avant la réunion du Conseil.

- 1°) Les Six ont décidé de ne pas procéder à des modifications de parité - en d'autres termes de ne pas réévaluer certaines de leurs monnaies, comme le demandent les Etats-Unis - tant que Washington n'aura pas supprimé les mesures à incidence commerciale qui gênent la Communauté au même titre d'ailleurs que tous les autres pays industrialisés, c'est-à-dire, essentiellement, la surtaxe de 10% frappant les importations.

- 2°) Les Six estiment que si doit s'effectuer un mouvement général de réaligement des parités monétaires, il faut que le dollar y soit inclus lui aussi. En d'autres termes, s'il s'avère que certaines monnaies de la CEE doivent effectivement être réévaluées, il faut que les Etats-Unis supportent une partie du fardeau en dévaluant leur propre devise.

- 3°) Les Six entendent qu'une telle crise - dont ils vont avoir, en tout état de cause, à "éponger" une part importante des conséquences - ne puisse plus de reproduire. C'est la raison pour laquelle ils veulent obtenir certains aménagements ou réformes du système monétaire international, à commencer par le respect des règles du Fonds Monétaire International (FMI) en matière de balance des paiements par l'ensemble des pays concernés. L'or et, pour une part croissante, les Droits de Tirage Spéciaux (DTS) devront constituer finalement les principaux, sinon les seuls instruments de réserve internationaux. Ce qui signifie que le rôle de monnaie de réserve tenu par telle ou telle devise nationale - essentiellement le dollar - devra aller en décroissant.

Cette position, on le voit, ne manque pas de raideur. D'ailleurs l'accord entre les Six étant à peine conclu que d'aucuns se demandaient, à Bonn surtout, si cette raideur n'était pas même excessive à l'endroit des Etats-Unis. L'opinion la plus générale était pourtant que la Communauté ne pouvait guère se montrer moins exigeante que le Japon, quelques jours plus tôt. La réunion du "Groupe des Dix" allait d'ailleurs immédiatement prouver que les Six n'étaient pas les seuls à estimer que cette fois l'Administration de Washington avait envoyé la "boule" un peu trop loin. Et l'on peut penser que des sentiments identiques vont se manifester abondamment à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI.

Cependant, l'accord entre les Six n'a pas été aisé à dégager, bien qu'une préparation méticuleuse au cours de la semaine précédant la réunion ait réuni le maximum de chances de succès. La référence directe à la dévaluation du dollar, la réglementation des mouvements de capitaux constituaient de sérieux motifs de préoccupation pour la délégation allemande, ainsi d'ailleurs que la confirmation du rôle de l'or dans les réserves internationales. Mais Bonn tenait beaucoup à ce que la Communauté prenne une position ferme en ce qui concerne la taxe sur les importations.

De son côté, la France a su faire les "gestes" que l'on attendait d'elle. Certes, Valéry Giscard d'Estaing a clairement confirmé, avant, pendant et après la réunion, que le franc français ne serait pas réévalué (le réaligement sera "différencié" ... "en tenant compte des situations économiques relatives et de leur évolution prévisible"). Toutefois, il a admis un "élargissement limité" des marges de fluctuation des changes, alors que sa position sur ce problème, jusqu'à présent, ne manquait pas d'ambiguïté. On peut également voir une concession de sa part lorsque les Six se déclarent d'accord pour prévoir une modification des parités "dès que celles-ci ne sont plus réalistes". Incontestablement, il y a là une manière d'amorce à un système de modifications fréquentes des parités, bien qu'il reste difficile de porter un jugement parfaitement net sur cette partie du texte communautaire.

Une telle difficulté n'a, au demeurant, rien que de naturel. Ce n'est évidemment pas en quelques heures que les Six pouvaient s'entendre, dans le moindre détail, sur la réforme du système monétaire international qu'ils entendent obtenir. Des divergences demeurent, des points obscurs subsistent. En revanche, les Etats membres ont réussi à arrêter en commun les principes essentiels d'une telle réforme. Pour mesurer leur effort il suffit d'ailleurs de se poser une simple question : un accord de ce type aurait-il été possible il y a trois ans ? Et même il y a deux mois encore ? A la vérité, un considérable rapprochement a été enregistré dans les conceptions monétaires des Six, c'est-à-dire en fin de compte dans leurs conceptions politiques.

On laissera entendre - ce qui n'est pas faux - qu'il est toujours plus facile de s'accorder sur des grands principes d'application ultérieure que sur des mesures concrètes d'application immédiate, par exemple l'harmonisation des régimes de change intérieurs à la CEE. A cet argument trois réponses peuvent être faites :

- il n'était pas tellement facile, politiquement, de prendre la position adoptée par la CEE vis à vis des Etats-Unis.

- logiquement, la mise en oeuvre d'un régime unique et définitif (par rapport au provisoire actuel) de change dans la CEE dépend dans une assez large mesure de ce qui sera décidé au niveau international.

- tactiquement, il est inutile de faire aux Etats-Unis des concessions "gratuites", par exemple en entérinant officieusement des réévaluations de facto de certaines monnaies européennes - concessions que les Etats-Unis "empocheraient" sans aucune contrepartie.

Cela dit, il faut prendre clairement conscience - on s'en doutait le 13 septembre, mais la réunion du "Groupe des Dix" l'a confirmé - que les pays occidentaux sont entrés dans une très longue crise. Les positions des Etats-Unis d'une part, de l'Europe - y compris la Grande-Bretagne apparemment - et du Japon d'autre part sont difficilement conciliables. De plus, techniquement tous les problèmes n'ont pas été totalement approfondis, notamment celui du rétablissement plus ou moins rapide de l'équilibre de la balance américaine des paiements. Enfin, - c'est l'élément le plus contestable, mais le plus "solide" - les élections présidentielles américaines auront lieu dans 14 mois. Il ne faut s'attendre d'ici là ni à une suppression de la taxe de 10 % ni à une dévaluation du dollar - par rapport à l'or, bien entendu, et non par rapport aux monnaies qui se réévaluent, comme on feint de le croire à Washington.

Pour la Communauté, la durée de cette crise pose une série de graves problèmes. Certes, les Six sont convenus le 13 septembre qu'après tout, les systèmes de change, différents les uns des autres, qu'ils ont mis en place ne fonctionnent pas tellement mal, et qu'aucune perturbation grave ne s'est produite. Mais ces systèmes sont nationaux, c'est-à-dire fort peu communautaires, et les Six sont bien convenus que si la situation actuelle devait se prolonger "trop longtemps", des conséquences graves pourraient s'ensuivre pour les mécanismes communautaires: pour l'agriculture évidemment - et Sicco Mansholt a réussi à inquiéter sérieusement les Ministres des Finances - mais aussi pour l'ensemble des échanges, soumis à des distorsions au niveau de la production. Que signifie "trop longtemps"? Personne ne l'a précisé. Toutefois il est dans l'intention du Conseil d'avoir vers la fin du mois d'octobre ou dans la première quinzaine de novembre une réunion plénière rassemblant les Ministres des Affaires Etrangères, des Finances et de l'Agriculture. Du "grand débat" qui s'y tiendra pourrait sortir une solution communautaire relative au marché des changes, et représentant un progrès sur la situation actuelle.

L'Europe des Six a accompli la semaine dernière un pas important. Il faut s'en réjouir. Mais il en reste tant d'autres à franchir, sur un chemin particulièrement malaisé, que l'optimisme doit rester modéré.

-----



LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

POUR LE DEVELOPPEMENT DU STATUT D'ENTREPRISE COMMUNE.- Conformément à l'une des suggestions faites dans son memorandum sur la politique industrielle commune, la Commission a émis la proposition que des entreprises assujetties aux dispositions du Traité CEE puissent bénéficier du statut de l'Entreprise commune prévu par le Traité d'Euratom et donnant la possibilité d'octroyer des avantages fiscaux, financiers ou autres à des entreprises nucléaires exerçant une activité d'intérêt communautaire. Déjà, en juin dernier, elle avait proposé au Conseil de Ministres l'extension de ce statut à des entreprises appartenant à l'industrie des hydrocarbures.

La nouvelle proposition de la Commission vise à combler une lacune juridique qui subsistera même après la définition du statut de la société anonyme européenne, car ce dernier ne résoudra pas tous les problèmes soulevés par la coopération entre entreprises et organismes de pays membres différents : il ne sera ouvert en effet qu'aux sociétés anonymes, et surtout il ne répondra toujours pas aux problèmes particuliers d'organisation et de structure qui se posent lorsqu'une entreprise a pour objet la prestation de services publics, ou qu'un intérêt public important est lié à l'exercice de ses activités industrielles et commerciales.

La Commission prévoit la constitution d'entreprises communes dans deux cas :

- lorsqu'il s'agit d'assurer la mise en commun, totale ou partielle, d'activités de service public de centres, d'entreprises ou d'administrations de pays différents. De telles opérations s'avèrent de plus en plus nécessaires dans des domaines tels que les transports, les télécommunications, la météorologie, la santé et l'hygiène publique, l'environnement, la diffusion des connaissances, etc ... - qui se trouvent en dehors, ou en marge du secteur concurrentiel. Jusqu'à présent il faut, à chaque fois, recourir à la formule des conventions internationales pour réaliser la mise en place de services publics européens, c'est-à-dire mettre en oeuvre des procédures fort longues et compliquées.

- lorsqu'il s'agit d'activités importantes d'intérêt européen dans le domaine du développement technologique ou de l'approvisionnement en matières premières : l'extension proposée du régime d'Entreprise commune à cette catégorie a pour objet de permettre une forme d'organisation et des avantages éventuels en faveur de réalisations qui, en raison des risques exceptionnels qu'elles comportent, requièrent l'intervention des pouvoirs publics.

C'est sur proposition de la Commission que le Conseil de Ministres décidera, cas par cas, de l'octroi du statut d'Entreprise commune et des avantages particuliers dont il est assorti, à savoir

notamment l'octroi de certains privilèges liés à l'intérêt public, comme, par exemple, la possibilité de recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique; l'octroi d'avantages fiscaux, l'octroi de facilités douanières ainsi que de prêts ou de garanties par la Communauté.

Du point de vue juridique, la proposition de la Commission se fonde sur les stipulations de l'art. 235 du Traité CEE, en vertu duquel le Conseil peut prendre des dispositions appropriées lorsqu'une action de la Communauté apparaît nécessaire pour réaliser, dans le fonctionnement du Marché Commun, un objectif de la Communauté, sans que le Traité ait prévu les pouvoirs d'action requis à cet effet.

REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES.- Les Six Ministres des Affaires Etrangères se sont réunis le 20 septembre à Bruxelles pour une session qui devrait être dominée par les problèmes suivants :

- 1°) Les décisions américaines dans le domaine commercial.
- 2°) La préparation des négociations avec les pays européens non candidats à l'adhésion (Suède, Suisse, Autriche, Islande, Finlande et Portugal).
- 3°) Le problème de la pêche dans les négociations d'adhésion.
- 4°) L'élection du Parlement Européen au suffrage universel direct.
- 5°) Le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Le lendemain, les Six ont retrouvé M. Geoffrey Rippon, le négociateur anglais : la session devait être très brève, aucun point important ne venant en discussion. Toutefois, les "Sept" devaient régler définitivement les problèmes posés par la Banque Européenne d'Investissement, et s'entendre sur les modalités de la période dite "intérimaire" entre la signature du Traité d'adhésion et l'entrée effective des quatre nouveaux membres dans la Communauté.

DISCUSSIONS AVEC LES REPRESENTANTS DU GROUPE ANDIN.- Le Général Edgardo Mercado Jarrin, Ministre des Affaires Etrangères du Pérou et représentant du Groupe Andin, a rendu visite la semaine dernière aux Institutions Communautaires. Il a exposé aux Six et à la Commission les résolutions concernant les relations du Groupe Andin et de la Communauté, adoptées par la Commission de l'Accord de Cartagena au cours de sa session tenue à Lima du 12 au 17 juillet dernier. Y avaient été examinés, notamment, les moyens d'établir un dialogue permanent avec le Marché Commun, et, à cet effet, la création d'une Commission mixte devant faire fonction d'instrument de négociation pour les questions d'intérêt mutuel.

"Dans l'esprit de coopération qui caractérise les rapports entre l'Amérique Latine - particulièrement le Groupe Andin - et la CEE, la délégation péruvienne et les représentants des Communautés,

précise le communiqué publié à l'issue des travaux, ont étudié les possibilités d'établir un dialogue régulier entre ces deux organisations d'intégration régionale. Cette coopération, en permettant à la Communauté de prêter une assistance technique aux organes du Groupe Andin, faciliterait la réalisation des objectifs de l'Accord de Cartagena, qui sont similaires sous plusieurs aspects à ceux du Traité de Rome".

Ces contacts devraient permettre "un renforcement de la coopération des deux groupes de pays dans le domaine économique et faciliterait l'accroissement des investissements privés au Pérou et dans les autres pays du Groupe Andin".

LE DOCUMENT DE LA COMMISSION ET CELUI DU CONSEIL SUR LES DECISIONS NIXON.- La Commission a remis aux Six à la fin de la semaine dernière, en vue du Conseil de Lundi, un document établissant l'inventaire des conséquences pour la Communauté des mesures prises le 15 août aux Etats-Unis. Le texte est en fait beaucoup moins précis, et beaucoup moins complet que la Commission ne l'avait annoncé. Il apporte peu d'éléments nouveaux par rapport à une étude interne des services de Bruxelles (établie au mois d'août (cf. "Les Communautés au Travail" N° 626).

Notons cependant les points suivants :

- 1°) L'effet mécanique des mesures prises aux Etats-Unis et des mouvements qui se sont déjà produits dans les rapports de change tendra à réduire d'environ Uc. 2 milliards le solde de la balance commerciale de la CEE vis à vis du monde extérieur et d'amputer de 3 à 4 points le taux de croissance des exportations vers les pays non membres, ce taux étant actuellement de 8 %. Les effets seront très différents d'une industrie à l'autre, dans leur ampleur, leur durée, leur rapidité de diffusion. Il est donc difficile, au stade actuel, de les apprécier globalement en termes de croissance et d'emploi.
- 2°) Dans un premier temps au moins, la dépréciation du dollar, par rapport aux devises des pays membres et la discrimination en faveur de la production de biens d'équipement aux Etats-Unis tendront à réduire le montant des investissements directs en provenance des Etats-Unis.
- 3°) Si l'impact de la situation actuelle ne semble pas avoir été très marqué jusqu'à présent, plusieurs menaces pèsent sur l'évolution économique communautaire au cours des prochains mois. Notamment, la pression s'exerçant dans le sens de l'appréciation sur les taux de change des monnaies européennes risque de pousser ces taux au-delà de la limite tolérable en matière d'activité économique et d'emploi.
- 4°) Les effets des mesures américaines à l'égard des exportations de la Communauté seront probablement très importants pour les biens d'investissement. En ce qui concerne les biens de consommation en général et les produits demi-finis, ces effets dépendront dans une

large mesure de la faculté pour l'exportateur de réduire sa marge bénéficiaire, ou de répercuter dans les prix de vente tout ou partie du montant de la surtaxe sans perdre pour autant son marché.

De son côté, le Conseil des six Ministres des Finances et Affaires Economiques a procédé à un nouvel examen des problèmes qui se posent. Selon lui le problème fondamental est celui de la reconstruction d'un ordre économique et monétaire international à partir des institutions qui l'ont jusqu'ici géré (FMI et GATT) et en tenant compte des besoins des pays en voie de développement.

Le Conseil estime nécessaire que les pays de la Communauté adoptent à cet égard une position commune, en liaison étroite avec les pays candidats à l'adhésion. Après avoir pris connaissance des travaux du Comité Monétaire et du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales ainsi que de la communication de la Commission au Conseil en date du 9 septembre 1971, il affirme qu'une position de la Communauté au sein du Groupe des Dix et du FMI devrait reposer sur les principes suivants :

- a) Les réformes à apporter au système monétaire international devront respecter le principe des parités fixes, qui doivent être modifiées dès qu'il est constaté qu'elles ne sont plus réalistes. Un tel système est nécessaire à la sécurité des transactions et à l'expansion des échanges, auxquelles la Communauté, premier ensemble commercial du monde, est particulièrement intéressée. Un équilibre satisfaisant dans les relations internationales de paiements fondées sur les principes ci-dessus définis ne sera établi que si un réalignement différencié intervient dans les rapports de parités entre les monnaies des pays industrialisés. Un tel réalignement devrait inclure les monnaies de tous les pays concernés, y compris le dollar; il devrait s'effectuer dans des conditions telles que la répartition des charges de l'ajustement tienne compte des situations économiques relatives de ces pays et de leur évolution prévisible.

- b) Le bon fonctionnement d'un système monétaire international ainsi réformé exige que des mesures soient mises en oeuvre à l'égard des mouvements internationaux de capitaux. Celles-ci pourraient comporter un élargissement limité des marges de fluctuation des changes afin de pallier les effets des différences de taux d'intérêt, ainsi que des mesures appropriées pour décourager les mouvements destabilisateurs de capitaux à court terme.

- c) Les liquidités internationales continueront à être constituées par l'or et, pour une part croissante, par des instruments de réserve collectivement créés et gérés sur le plan international; ceci implique l'adaptation et le développement du système des droits de tirage spéciaux en liaison avec une décroissance graduelle des monnaies nationales en tant qu'instrument de réserve.

- d) Le nouvel équilibre des paiements internationaux ne pourra être maintenu que si, à l'avenir, tous les pays ou groupements organisés de pays respectent sans exception les obligations et contraintes du

processus d'ajustement de la balance des paiements et mettent en oeuvre les politiques internes appropriées.

- e) Dans le cadre du système monétaire international réformé, l'autorité et les possibilités d'actions du FMI devront être renforcées dans tous les domaines où s'exercent ses compétences; les Etats membres de la Communauté devront s'efforcer d'adopter des positions communes au sein de cette institution.

Constatant que les opérations du FMI sont rendues plus difficiles par les récents événements, le Conseil a estimé indispensable que l'activité de cette institution puisse se poursuivre normalement grâce à des arrangements internes relatifs aux transactions dans les principales monnaies utilisées par le Fonds. La poursuite de cette activité intéresse non seulement les pays industrialisés mais plus encore les pays en voie de développement; elle serait en outre indispensable au bon fonctionnement d'un régime de changes spécifique à la Communauté.

Le Conseil a également examiné l'évolution des marchés des changes dans les pays de la Communauté. Il a constaté que le fonctionnement de ces marchés n'avait pas été perturbé jusqu'ici de façon grave, et il a pris note avec satisfaction de la collaboration qui s'est établie entre les Banques centrales de la Communauté et qu'il souhaite voir se poursuivre.

Reconnaissant que les difficultés monétaires actuelles, si elles venaient à se prolonger longtemps, comporteraient des dangers indiscutables pour le bon fonctionnement de la Communauté, et notamment pour la politique agricole commune, le Conseil a demandé à la Commission de lui présenter un rapport spécial sur les conséquences de la situation actuelle sur le fonctionnement du Marché commun agricole et a confirmé le mandat confié le 19 août 1971 au Comité Monétaire et au Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de rechercher dans les meilleurs délais les méthodes permettant une stabilisation des relations de change entre les pays de la Communauté.

Le Conseil souligne la gravité de la décision américaine instaurant une surtaxe de 10 % et des allègements fiscaux en faveur des investissements internes et des exportations. Ces mesures empêchent la formation de taux de changes réalistes; elles font obstacle au réajustement des parités. En outre, elles peuvent susciter de graves perturbations dans les échanges internationaux. Le Conseil demande donc la suppression de ces mesures.

-----



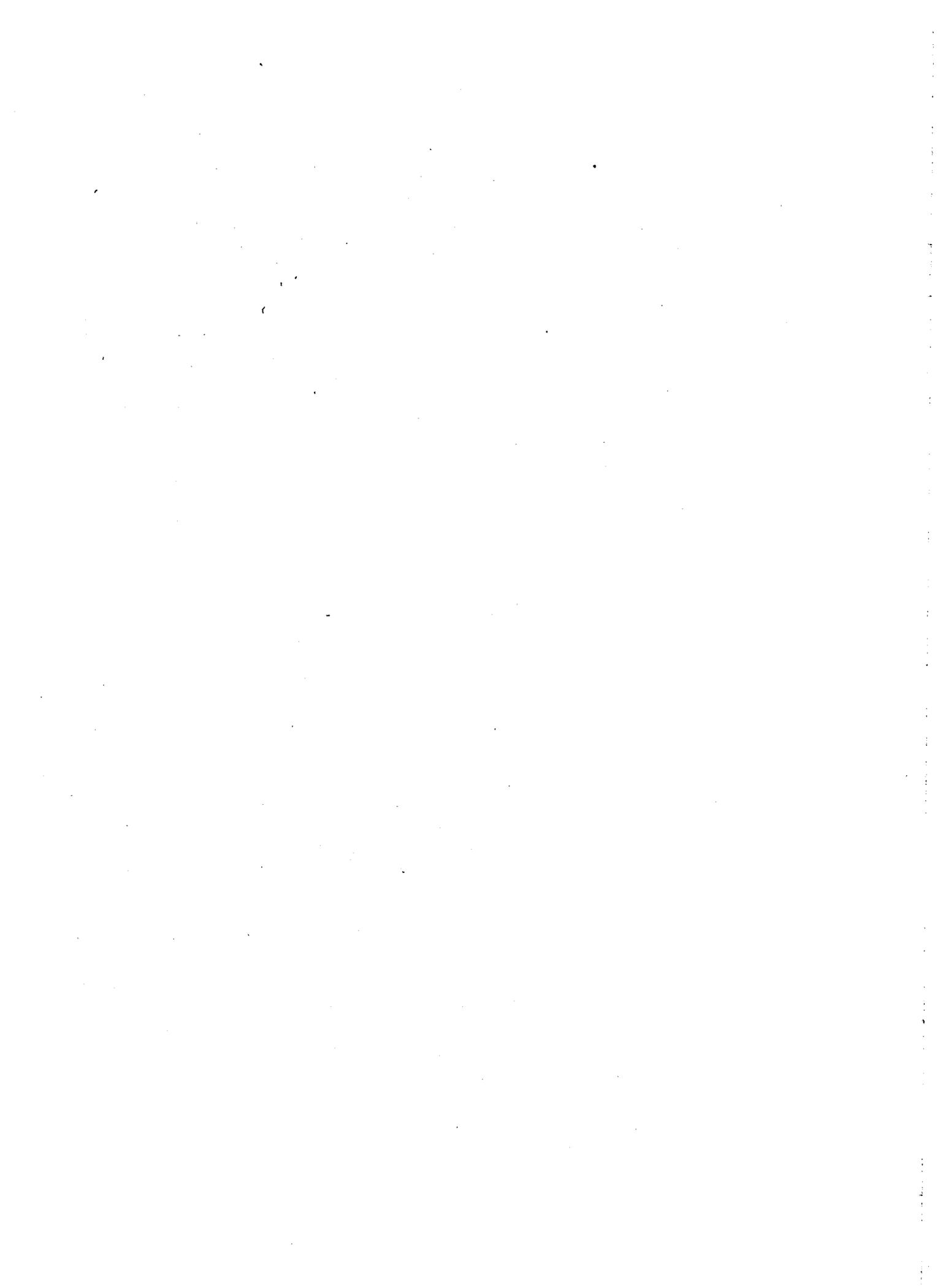
## E U R O F L A S H

- P. 12 - ASSURANCES - France: STENHOUSE HOLDING devient actionnaire de GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCES.
- P. 12 - AUTOMOBILE - Antilles: Création de GENERAL MOTORS OVERSEAS FINANCE. Belgique: Simplification des intérêts de BLMC au profit de LEYLAND INDUSTRIES BELGIUM. Italie: ABARTH & C° passe définitivement sous le contrôle de FIAT. Maroc: Association franco-marocaine dans CONSTRUCTION AUTOMOBILE MAROCAINE.
- P. 13 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: EUROCOUSTIC est à capital français; TEAM CONSTRUCTIONS LTD s'installe à Düsseldorf. France: Seconde filiale pour HERON GROUP; A. CODELUPPI & C° ouvre une succursale à Paris. Pays-Bas: OPA néerlandais-belge sur JONGENEEL.
- P. 14 - CAOUTCHOUC - Belgique: LONDON RUBBER ouvre une succursale à Anvers; Constitution définitive de CIAGO BELGIE par AKU-GOODRICH. Luxembourg: Création de FIRESTONE FINANCE.
- P. 15 - CHIMIE - France: CHEMISCHE INDUSTRIE SYNRES prend le contrôle de PLECSO. Italie: SARMA passe sous le contrôle absolu de PRODUCTS RESEARCH & CHEMICAL; et ELETTRORAFITE MERIDIONALE sous le contrôle absolu d'UNION CARBIDE. Maroc: PREUSSAG et UGINE KUHLMANN deviennent actionnaires de SAMINE. Pays-Bas: OMERO est d'origine américaine.
- P. 16 - COMMERCE - France: Création de NOUVELLE GOLDSCHMIDT INTERNATIONAL. Italie: Deux holdings du Liechtenstein fondent INTERNAZIONALE RAPPRESENTANZE SINTRA.
- P. 17 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: PARKLAND RESEARCH EUROPE est à capital britannique. Luxembourg: Une filiale pour FIDUCIAIRE & COMPTABLE.
- P. 17 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: BLOCK & ANDERSON LTD ouvre une succursale à Brême; ROLF WEBER ELEKTROANLAGEN-MASCHINENANLAGEN est à commandite suisse; Rationalisation des intérêts communs de ROSENTHAL et d'AEG TELEFUNKEN. Belgique: HASLER HOLDING prend 50% dans LA TELEPHONIE INDUSTRIELLE. Italie: MERIDIONALE CAVI passe sous le contrôle de PIRELLI.
- P. 18 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: BRONSWERK-AUTOMATIC s'installe à Hambourg, et ED. LAMBERT & CIE à Düsseldorf; MASCHINENFABRIK BUCKAU R. WOLF négocie l'accroissement de son contrôle sur WALTHER & CIE. Autriche: GEBHARD BALLUFF ouvre une succursale à Mödling; KUNSTSTOFFMASCHINENTECHNIK est à capital allemand. France: ATELIERS DE CONSTRUCTION D'ENSIVAL s'installe à Paris; GRAF & C° transforme en

filiale sa succursale d'Illzach-Modenheim/Ht Rhin; Réorganisation des intérêts de SCHROFF VERTRIEBS; Une concentration donne naissance à F.T.F. Grèce: Les accords GRANDI-MOTORI TRIESTE/HELLENIC SHIPYARDS. Inde: Association franco-indienne dans SHIRKE-PRIVE-RIMBERT. Italie: DOALL C° s'installe à Milan, comme ROLAND OFFSETMACHINENFABRIK.

- P. 21 - EDITION - Allemagne: ELBA SYSTEMS s'installe à Walldorf. France: Association franco-belge dans COGEDIPRESSE.
- P. 22 - ELECTRONIQUE - Allemagne: DIGITAL EQUIPMENT développe sa filiale de Munich; Association AEG TELEFUNKEN/NIXDORF COMPUTER. Autriche: I.O.P. RECHENZENTREN est à capital allemand. Brésil: CIT-ALCATEL s'installe à Sao Paulo. Italie: DANIEL INDUSTRIES s'installe à Milan. Tchécoslovaquie: Une licence F.R.B. CONNECTRON pour TESLA.
- P. 23 - ENGINEERING - Belgique: IDIHOLD prend 25 % dans O.C.P.; ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE LA MEUSE passe sous le contrôle de H.M.S. France: Concentration au profit de SOGELERG.
- P. 24 - FINANCE - Allemagne: HORNBLOWER & WEEKS-HEMPHILL, NOYES s'installe à Düsseldorf. Belgique: Dissolution de LEASCO SYSTEMS & RESEARCH. France: CHEMICAL BANK transforme en succursale sa représentation de Paris. Italie: WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE lance une OPA sur BASTOGI. Luxembourg: Création de BAYERISCHE VEREINSBANK INTERNATIONAL; HESSISCHE LANDESBANK GIROZENTRALE et BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG deviennent actionnaires de BANQUE CONTINENTALE; KALYCRA est créée pour compte suisse. Pays-Bas: FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO prépare l'ouverture d'une représentation à Amsterdam.
- P. 26 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: RALSTON PURINA prend le contrôle d'ALBERT LATZ; CONSORZIO SIZILIANO DELLE CANTINE SOZIALI développe sa filiale de Francfort; Les accords DEL MONTE/SWIFT & C°. Autriche: IMPALA HANDEL passe sous le contrôle d'EDUSCHO KAFFEE. Belgique: J. LYONS & C° ferme une succursale à Bruxelles. France: PATES ZABLER est à capital allemand; Dissolution de NERISA-FRANCE. Suisse: RALSTON-PURINA s'installe à Zug.
- P. 27 - METALLURGIE - Allemagne: MANNESMANN prend le contrôle de STAHLKONTOR HAHN; IMPORTA-METALL est créée sous égide portugaise; E.M. WOLFRAM-KARBID est à capital néerlandais. France: Une concentration donne naissance à BEHIN ROBUSTACIER MEUBLES. Grande-Bretagne: REFRIGERATION & CONTAINER ENGINEERING (U.K.) est filiale de CONTAINER & KOELTECHNIEK.
- P. 28 - MINES - Australie: Prochaine association UNION MINIERE/I.C.I./NEWMONT MINING/Mt. CARRINGTON MINES. Belgique: S.H.V. accueille deux actionnaires belges dans sa filiale LES PRODUITS MINIERES. France: CALEDONIENNE D'ENTREPRISE MINIERE & METALLURGIQUE est filiale de PENARROYA.

- P. 29 - PAPIER - France: HEINRICH HERMANN s'installe à Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine.
- P. 29 - PETROLE - Allemagne: Association PAKHOED/VEREINIGTE TANKLAGER & TRANSPORTMITTEL. France: TOTALGAZ passe sous le contrôle quasi-absolu de CFR. Italie: Simplification des intérêts de STANDARD OIL C° OF CALIFORNIA au profit de CHEVRON OIL ITALIANA.
- P. 30 - PHARMACIE & PARFUMERIE - France: Association anglo-belge dans LABORATOIRES FISIONS-UCB; PARIS LABO passe sous le contrôle d'INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR; Une filiale immobilière pour CHAS. PFIZER & C°. Grande-Bretagne: VERSANDHAUS BEATE UHSE s'installe à Londres. Italie: RÖHME & HAAS s'installe à Milan. Japon: Association néerlandajo-japonaise dans DUPHAR-NAGASE LABORATORIES.
- P. 32 - PLASTIQUES - France: COPLAC passe sous le contrôle de CHARBONNAGES DE FRANCE.
- P. 32 - TEXTILES - Allemagne: YOSHIDA KOGYO développe sa filiale de Mönchengladbach; EUROPA-INDUSTRIA CONFEZIONI ferme sa succursale de Nuremberg. Autriche: INN-TEXTIL est à capital allemand. Belgique: Création de BOUTIQUE COURREGES DE BRUXELLES. France: Association franco-belge dans LA GENERALE TEXTILE; YOSHIDA KOGYO développe sa filiale de Bondy/Seine-St-Denis.
- P. 33 - TOURISME - Pays-Bas: Les projets de SONESTA INTERNATIONAL HOTELS.
- P. 33 - TRANSPORTS - Allemagne: TRANSPORTS A. WEISS réorganise sa filiale de Kehl; EURO-CARIBE est fondée par GENERALE TRANSATLANTIQUE, HORN-LINIE et HAPAG LLOYD. Autriche: AUGUST SERRAT & C° et SELLER-TRANSIT SPEDITIONS accueillent KÜHNE & NAGEL comme associée. Belgique: WEST-FÄLISCHE TRANSPORT s'installe à Anvers. Italie: Association italo-suisse dans AEROLEASING ITALIANA. Pays-Bas: SAKKO SHIPPING s'installe à Rotterdam; Les accords SCANSERVICE/NEDLLOYD; JAPAN AIR LINES ouvre une représentation à Rotterdam.
- P. 35 - DIVERS - Belgique: ESSENTIAL SLIDE SERVICES INTERNATIONAL (châssis photographiques) ouvre une succursale à Bruxelles. France: KAISER WERBUNG (publicité) ouvre une succursale à Paris; MILTON BRADLEY prend définitivement le contrôle d'EDITEUROPE-LES EDITIONS EUROPEENNES (jeux éducatifs). Grande-Bretagne: BUFFET CRAMPON U.K. est filiale de W. SCHREIBER & SÖHNE (instruments de musique). Pays-Bas: SECURITAS MIJ. (gardiennage) est à capital suédois.



ASSURANCES

(628/12) La firme de courtage d'assurances STENHOUSE HOLDING LTD de Londres (cf. n° 355 p.17) a étoffé ses intérêts à Paris en s'assurant une participation minoritaire, mais importante, dans la STE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCES SA (cf. n° 487 p.20) - également affiliée pour plus de 10 % à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. SA (cf. n° 627 p.32).

A Paris, la firme britannique a pour principales filiales les sociétés STENHOUSE FRANCE SA, GROUPE BACH & WELMAN-ALLARD-BESCHERELLE SA, STE D'EXPLOITATION FINANCIERE, ADMINISTRATIVE & COMPTABLE-SEFAC SA et STE URBAINE DE CONTRE-ASSURANCES-SUCA Sarl (cf. n° 345 p.18).

AUTOMOBILE

(628/12) Le groupe B. L. M. C. -BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. de Londres (cf. n° 611 p.17) - qui s'est défait dernièrement de ses deux filiales de véhicules utilitaires FODENS LTD (Sandbach/Ches.) et SEDDON DIESEL VEHICLES LTD (Oldham/Lancs.) - s'apprête à rationaliser ses intérêts en Belgique en regroupant ses trois unités d'assemblage (Seneffe et Malines) au sein d'une seule affaire du nom de LEYLAND INDUSTRIES BELGIUM SA, placée sous la direction de M. Roger van Driessche.

Cette opération sera précédée dans un premier temps par la fusion des filiales BRITISH LEYLAND GROUP SA (Malines) et BRITISH MOTOR CORP. (BELGIUM) SA (Seneffe), au profit de la seconde.

(628/12) Le groupe GENERAL MOTORS CORP. de Détroit/Mich. (cf. N° 627 p. 23) a installé une filiale financière à Curaçao/Antilles Néerlandaise, GENERAL MOTORS OVERSEAS FINANCE N.V. (capital de \$ 1 million).

(628/12) La REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. N° 626 p. 25) participera pour 50 % , en association pour le solde avec des capitaux publics marocains, à la constitution à Casablanca de la STE DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE MAROCAINE-SCAMA SA, chargée de l'installation et de l'exploitation d'une chaîne de montage de véhicules " Renault" prévue pour être opérationnelle dès 1973.

Cette participation sera portée par la filiale commerciale locale STE MAROCAINE DES AUTOMOBILES RENAULT-SOMAR SA.



(628/13) Le groupe FIAT SpA de Turin (cf. N° 627 p. 17) s'est effectivement assuré le contrôle du constructeur ABARTH & C° SpA (Turin) au capital de Li. 0,5 milliard (cf. N° 626 p. 16), qui produit avec 250 personnes des voitures de sport "Scorpione" à partir de modèles "Fiat" ainsi que des moteurs et pots d'échappement.

FIAT avait déjà acquis au cours des précédentes années le contrôle des firmes de véhicules de sport FERRARI SpA de Modène (cf. N° 518 p. 19) et LANCIA & C° SpA de Turin (cf. N° 581 p. 20).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS
----------------------------

(628/13) Affilié aux entreprises françaises de matériaux synthétiques d'isolation phonique et calorifique ROCLAINE SA (cf. N° 606 p. 15) et ISOREL SA (cf. N° 619 p. 14), le groupement d'intérêt économique EUROCOUSTIC de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. N° 483 p. 18), spécialiste de plafonds acoustiques en fibre de roche, a renforcé ses intérêts à l'étranger - une filiale sous son nom à Londres depuis fin 1970 - en créant à Francfort la société de vente EUROCOUSTIC GmbH (capital de DM 150.000), dirigée par MM. Guy Gérard, J.P. Allain et Christian Maurette.

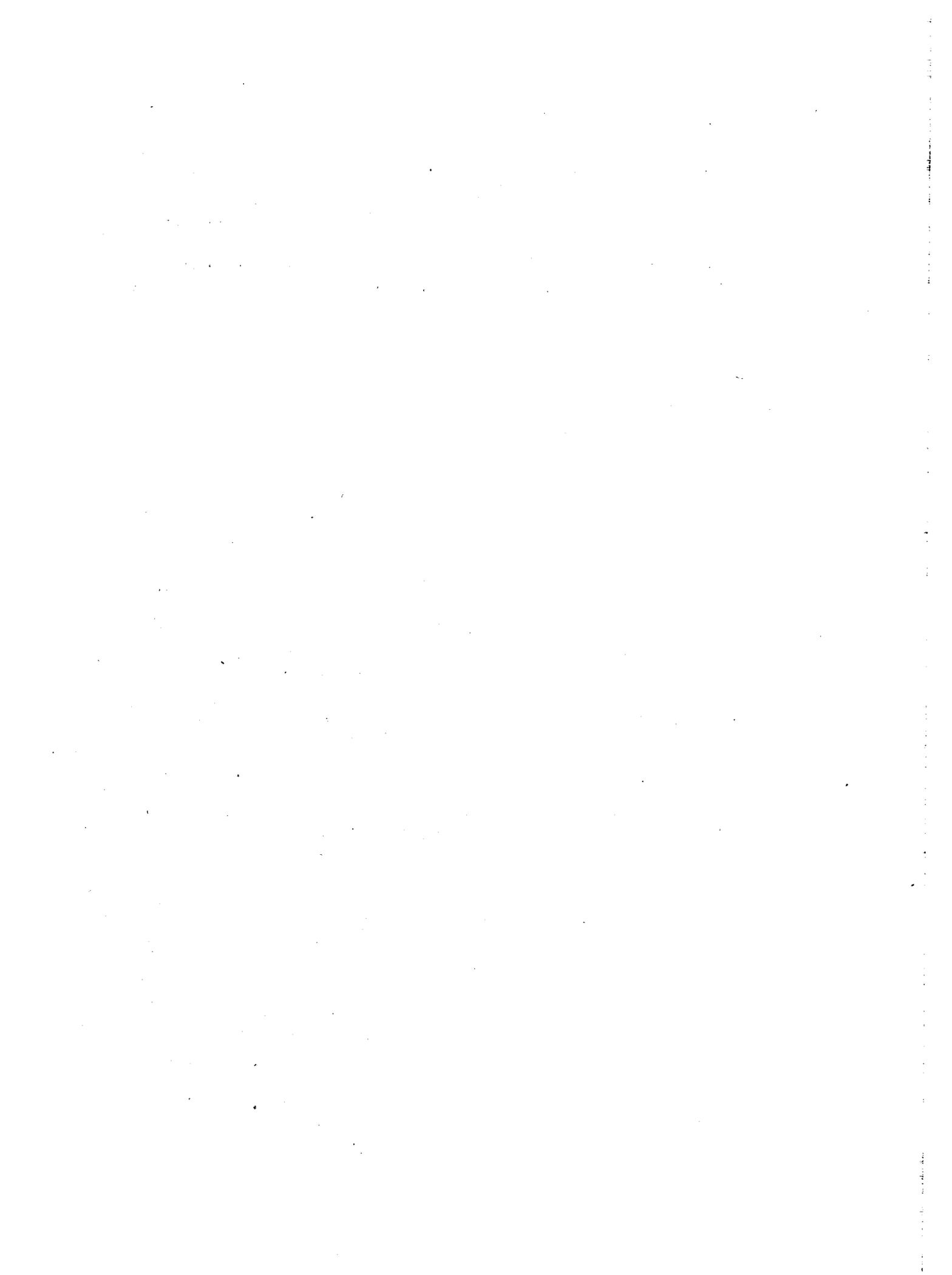
Connu pour ses marques "Permacoustic", "Sonisorel", "Formacoustic", "Somacoustic", "Métaoustic" et "Lanbricoustic", EUROCOUSTIC, qui exploite deux usines (St-Etienne-du-Rouvray et Pontarlier) est licencié - à travers ses compagnies-mères - du groupe JOHNS-MANVILLE CORP. de New York (cf. N° 627 p. 42).

(628/13) Spécialiste de promotion immobilière, le HERON GROUP OF COS LTD de Londres a étoffé ses intérêts à Paris avec la constitution de la société HERON (AVENUE GEORGES V) SA (capital initial de F. 100.000) qui, présidée par Mme Brigitte Cordery, a pour objet l'exploitation d'un immeuble commercial sis avenue Georges V.

La nouvelle affaire est domiciliée auprès de sa société-soeur HERON FRANCE SA, déjà chargée de la gestion d'un immeuble commercial assorti d'un parking sis rue de la Paix.

(628/13) Le groupe DELI-MIJ. N.V. d'Amsterdam (cf. N° 438 p. 36) a lancé, de concert avec la filiale de portefeuille INDUFOR SA-CIE INDUSTRIELLE & FORESTIERE de Bruxelles (cf. N° 609 p. 25) de la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. N° 626 p. 35) une contre-offre devant leur assurer le contrôle de l'entreprise néerlandaise de menuiserie industrielle et négoce en gros de bois d'oeuvre N.V. HOUTHANDEL v/h. P.M. & J. JONGENEEL d'Utrecht (cf. N° 627 p. 19).

Si cette opération est couronnée de succès, JONGENEEL (ventes consolidées de Fl. 130,05 millions en 1970) appartiendra pour 60 % à DELI-MIJ. et pour le solde à INDUFOR.



(628/14) Animée par MM. H. Anderson, K. F. Dewhurst .  
W. J. Samborski, l'entreprise britannique de construction et aménagement d'exposi-  
tions, foires, centres commerciaux TEAM CONSTRUCTIONS Ltd (Mirfield/Yorks.)  
s'est dotée d'une filiale à Düsseldorf, TEAM (DEUTSCHLAND) GmbH.

(628/14) Spécialisée à Turin dans les accessoires et maté-  
riaux de lutte contre l'humidité pour l'industrie du bâtiment (notamment syphon d'assé-  
chage "Raem"), l'entreprise A. CODELUPPI & C° Snc (capital de Li. 1 million) a  
ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de Mme Annick Nicoletti.

CAOUTCHOUC

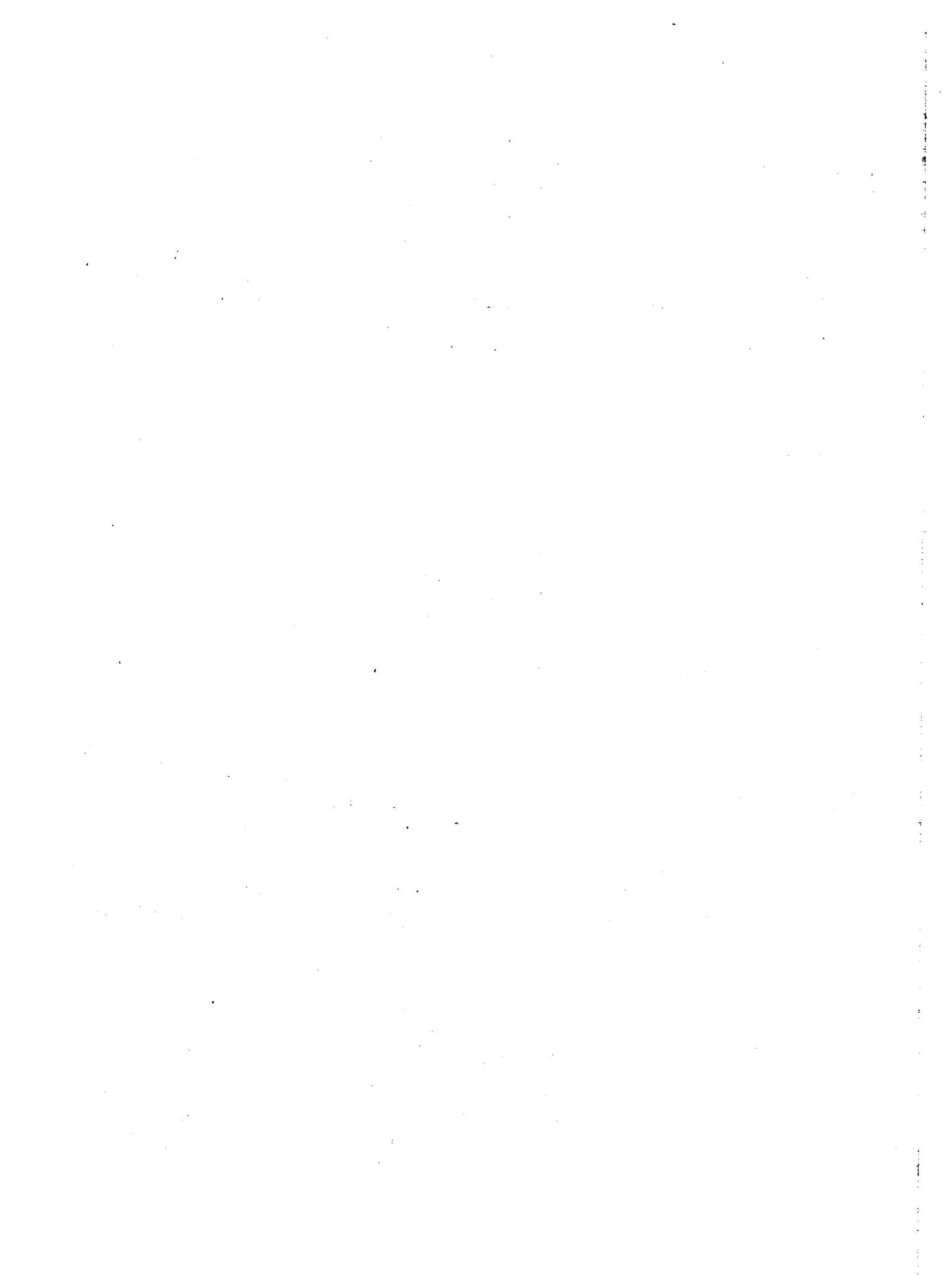
(628/14) Le groupe caoutchoutier FIRESTONE TIRE & RUBBER  
C° d'Akron/Ohio (cf. N° 624 p. 18) a formé à Luxembourg, avec la participation symbo-  
lique de ses filiales FIRESTONE OVERSEAS FINANCE CORP. (Akron) et BANK FIRE-  
STONE Ltd de Zurich (anc. FIRESTONE FINANCE AG), la société de portefeuille FIRE-  
STONE FINANCE CORP. (capital de DM 10 millions), que dirigent MM. Robert P.  
Beasley et Kenneth W. Reese.

Le groupe américain dispose de nombreuses filiales industrielles et commer-  
ciales sous son nom chez les Six (Béthune/P. de C., Cologne, Rome, Mijdrecht/Pays-  
Bas, Anvers, etc ...).

(628/14) Le groupe LONDON RUBBER C° Ltd (cf. N° 457 p.  
17) a doté sa filiale LONDON RUBBER C° (NEDERLAND) N.V. de Leerdam (cf. N°  
260 p. 19) d'une succursale en Belgique (Schoten/Anvers), placée sous la direction de  
M. J. G. Verheijen.

Spécialiste de caoutchouc manufacturé, industriel et à usages domestique ou  
sanitaire, LONDON RUBBER possède à l'étranger de nombreuses filiales sous son nom  
(ou celui de MARIGOLD), notamment à Cuveglio-Luino/Varese, Mönchengladbach, Linz,  
Stockholm, etc ...

(628/14) Filiale commune aux Pays-Bas des groupes améri-  
cain B. F. GOODRICH C° (Akron/Ohio) et néerlandais AKZO N.V. (Arnhem), la firme  
de caoutchouc et résines synthétiques CHEMISCHE INDUSTRIE AKU-GOODRICH N.V.  
d'Arnhem (cf. N° 528 p. 28) a définitivement constitué à Oevel/Belgique sa filiale  
CIAGO BELGIE N.V. (capital de FB 75 millions) : celle-ci assurera la construction  
et l'exploitation d'une usine de résines polyuréthanes "Estane" pour enduction, moula-  
ges, vernis, etc ... (cf. N° 608 p. 15), prévue pour être opérationnelle courant 1972  
avec 75 employés.



CHIMIE

(628/15) Filiale absolue du groupe public néerlandais N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN d'Heerlen (cf. N° 625 p. 21) et spécialisée dans les résines synthétiques, la compagnie N.V. CHEMISCHE INDUSTRIE SYNRES N.V. de Hoek van Holland (cf. N° 590 p. 21) a élargi ses intérêts en France en prenant le contrôle à Nesles-la-Gilberde/Seine & Marne de la société PLECSO SA, à l'occasion du doublement de son capital à F. 20.000. Transformée en SYNRES Sarl, celle-ci est gérée par M. Joël Lichtle, son ancien président.

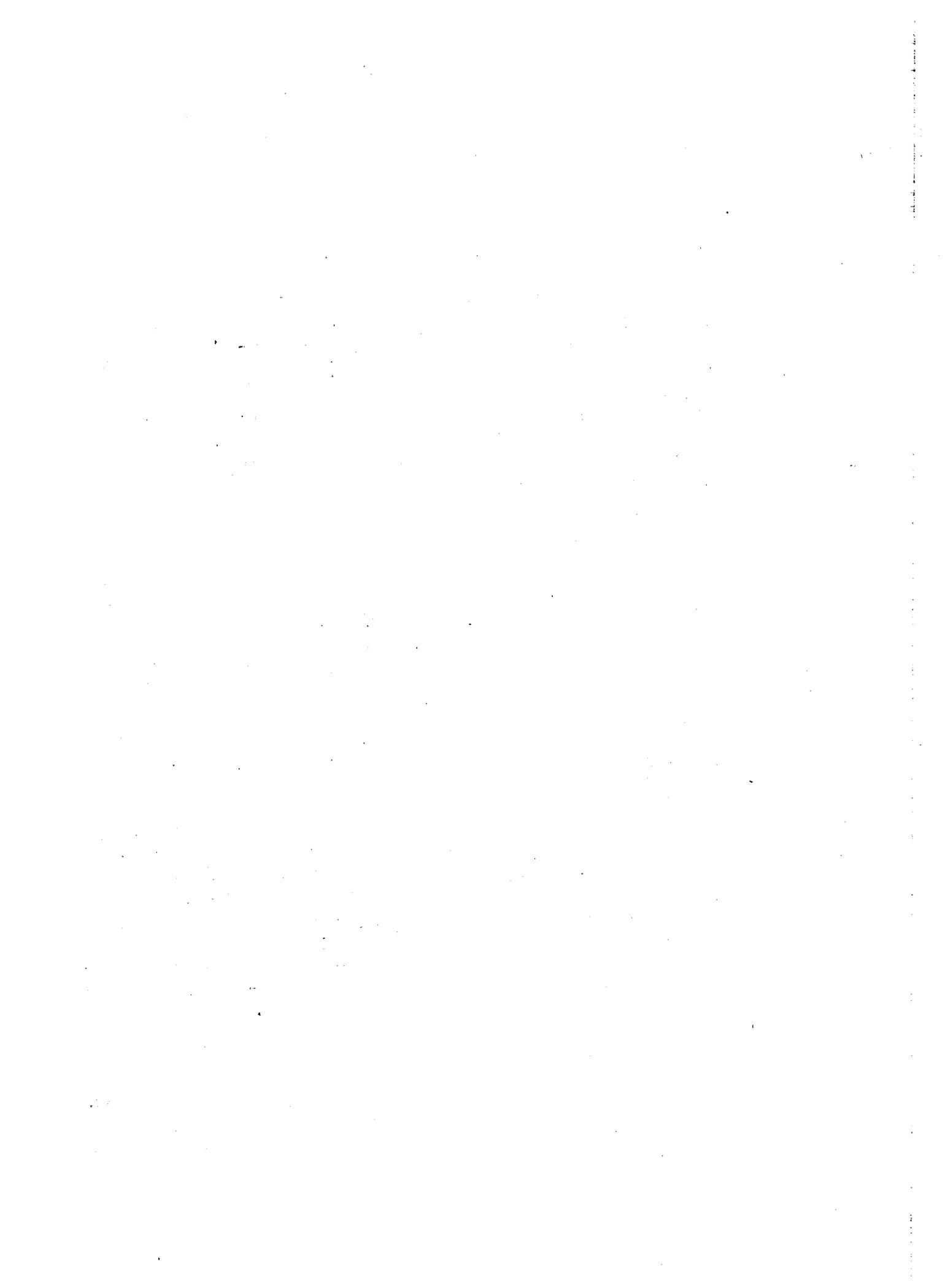
Déjà présente dans le pays avec la société INDUSTRIE CHIMIQUE SYNRES SA (Compiègne/Oise), la compagnie néerlandaise (capital de Fl. 10 millions), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de quelque Fl. 120 millions, coiffe de nombreuses firmes de production et de vente tant aux Pays-Bas (Hoek) qu'à l'étranger (Filago/Bergame, Mayence, Lisbonne, Mexico, etc ...).

(628/15) Spécialiste aux Etats-Unis de produits d'étanchéité, colles et vernis ainsi qu'équipements pour le finissage et l'entretien des peaux, cuirs, plastiques, etc..., la compagnie PRODUCTS RESEARCH & CHEMICAL CORP. de Burbank/Cal. (anc. PRODUCTS RESEARCH C° - cf. n° 599 p.35) a acquis la participation qui lui manquait (20 %) pour détenir le contrôle absolu à Milan de l'entreprise de machines pour l'industrie des plastiques et revêtements SARMA SpA.

La compagnie américaine possède - à travers la société K.J. QUINN & C° de Malden/Mass., acquise en 1968 (cf. n° 588 p.18) - plusieurs filiales QUINN chez les Six, notamment à Milan et Leinfelden. Elle détient en outre une participation de 50 % en France dans la firme ETS PEYRACHE SA (Ivry/Val-de-Marne).

(628/15) Le groupe UNION CARBIDE CORP. de New York (cf. n° 615 p.16) a repris à la filiale de portefeuille INSUD-NUOVE INIZIATIVE PER IL SUD SpA (cf. n° 612 p.39) du groupe public de Rome E.F.I.M. -ENTE PARTECIPAZIONE & FINANZIAMENTO INDUSTRIE MANI FFATURIERE (cf. n° 622 p.30) sa participation de 50 % dans la manufacture d'électrodes de graphite synthétique "Ucar" ELET-TROGRAFITE MERIDIONALE SpA de Caserta (cf. n° 499 p.18), et il en détient ainsi le contrôle absolu à travers sa filiale UNION CARBIDE ITALIA SpA (Milan et Forno Allione/Brescia).

(628/15) Des intérêts américains portés par le holding KISMET SA (Luxembourg) ainsi que par MM. A.J. Mc Mullen (Rochester/N.Y.) et D.J. Camille (Fairport/N.Y.) ont été à l'origine aux Pays-Bas de l'entreprise d'agents chimiques anticorrosifs OMERO N.V. (Sliedrecht) au capital autorisé de Fl. 1,5 million, que dirige M. George K. Porter (Rotterdam).



(628/16) Les groupes PREUSSAG AG de Hanovre (cf. n° 626 p.36) et UGINE KUHLMANN de Paris (cf. n° 627 p.37) vont être associés, à raison de 14 % et 20 % respectivement, dans la compagnie marocaine SAMINE SA, dont le capital est en cours d'augmentation à Drh 18 millions. Cette affaire, qui a pour objet l'exploitation des gisements de fluorite d'El-Hammam, a pour autres actionnaires le B.R.P.M. - BUREAU DE RECHERCHE & PROSPECTION MINIERE SA de Casablanca (40 %) et, avec 26 %, la société française de portefeuille OMNIUM NORD-AFRICAIN SA (cf. n° 473 p.16), affiliée à l'OPFI-PARIBAS SA (cf. n° 624 p.17).

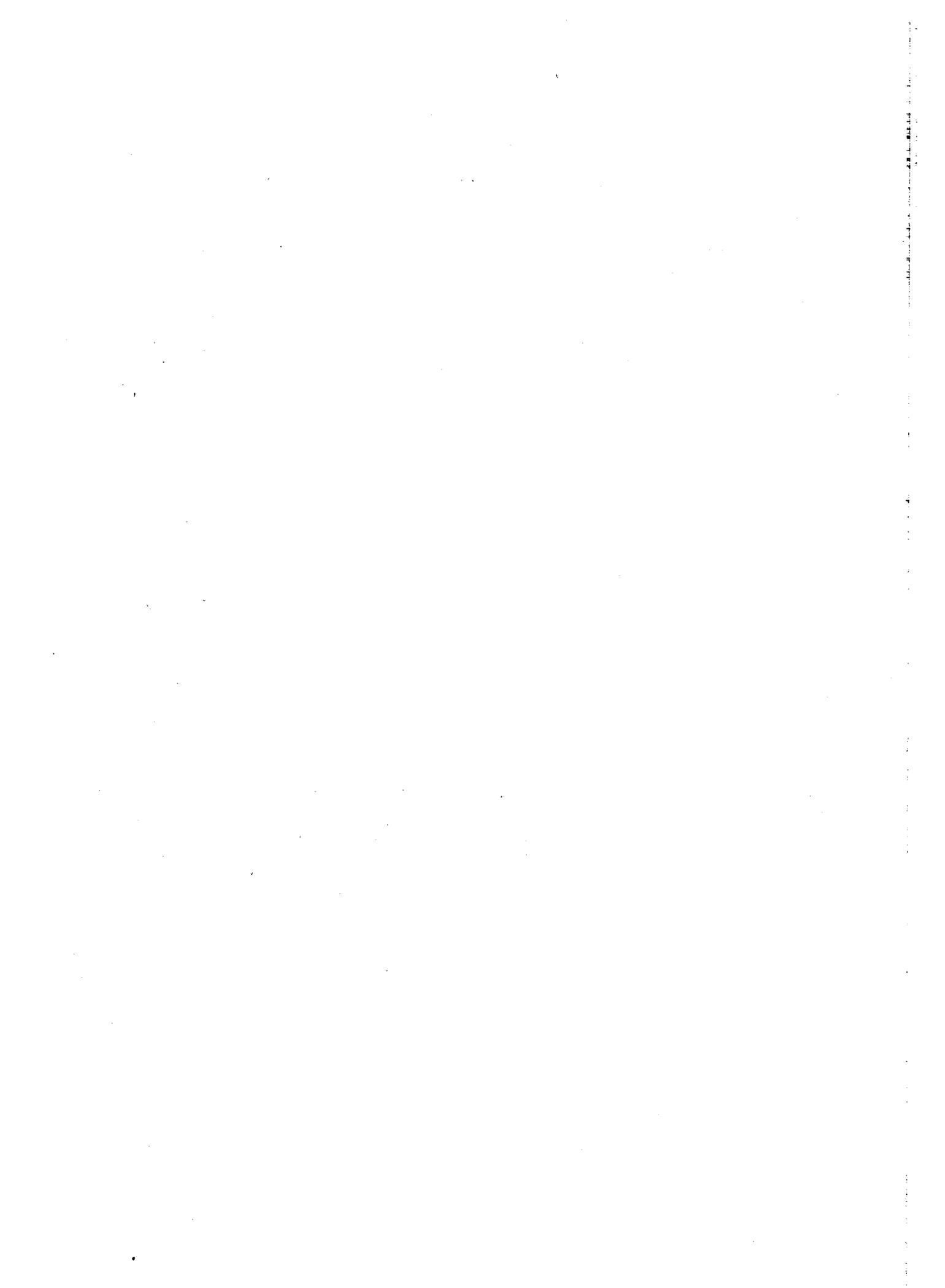
PREUSSAG a par ailleurs rationalisé ses intérêts métallurgiques en République Fédérale en absorbant les sociétés HANF-UNION AG de Hanovre (cf. n° 615 p.23) et METALLWERKE UNTERWESER GmbH (Nordenham) - celle-ci ayant préalablement fusionné avec la firme EINSWARDER BAUGESELLSCHAFT mbH (Nordenham).

COMMERCE
----------

(628/16) La firme de négoce international (notamment matières premières) J.A. GOLDSCHMIDT SA de Paris (cf. n° 617 p.25), que préside M. Marc Burgard, s'est donnée une filiale d'import-export de produits naturels, STE NOUVELLE GOLDSCHMIDT INTERNATIONAL SA (Paris) au capital initial de F. 1 million, placée sous la présidence de M. Jean-Pierre Binet.

La fondatrice, qui a récemment constitué la société d'import-export de viandes et produits carnés JAGMEAT SA (capital de F. 100.000), appartient pour 51% conjointement à MM. Henri Tardivat et J.P. Binet - dont le premier anime la firme d'import-export de denrées tropicales SIFCA FRANCE SA, et le second préside l'entreprise de négoce INTEROCEANIC SA (Le Havre/Seine Mme) ainsi que la STE ARMOR SA de Nantes (papiers carbonés, papiers autocopiants, rubans, stencils, etc.). Elle est affiliée pour 45 % (ensemble) à la BANQUE ROTHSCHILD SA, à la BANQUE VERNES & COMMERCIALE DE PARIS SA (née de la fusion récente entre les banques VERNES et COMMERCIALE DE PARIS) et à la B.I.A.O. - BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE SA.

(628/16) Les compagnies de portefeuille TRANSDAVID C° (Panama) et EUROPEAN IMPORT-EXPORT C° LTD (Triesenberg/Liechtenstein) ont été à l'origine à Milan de la firme d'import-export STA INTERNAZIONALE RAPPRESENTANZE SINTRA SpA (capital de Li. 2,5 millions), que dirigent MM. V. Prossen (brésilien résidant à Milan) et Vottorio Riches.



CONSEIL ET ORGANISATION

(628/17) Des intérêts britanniques portés, à parts sensiblement égales, par MM. John Tong Coope, Victor Selwyn, Michael J. Hawtin, Frederick Hargreaves et Patrick Kinam ainsi que par Mme Irène Cohen, ont été à l'origine en Belgique de la société de prestations de services économiques, financiers et commerciaux PARKLAND RESEARCH EUROPE SA (St-Josse-ten-Noode), au capital de FB. 100.000.

(628/17) L'entreprise française d'expertise comptable STE FIDUCIAIRE & COMPTABLE SA (Thionville/Moselle) s'est donnée une filiale sous son nom à Luxembourg (capital de F. Lux. 500.000), que préside M. Robert Roderich.

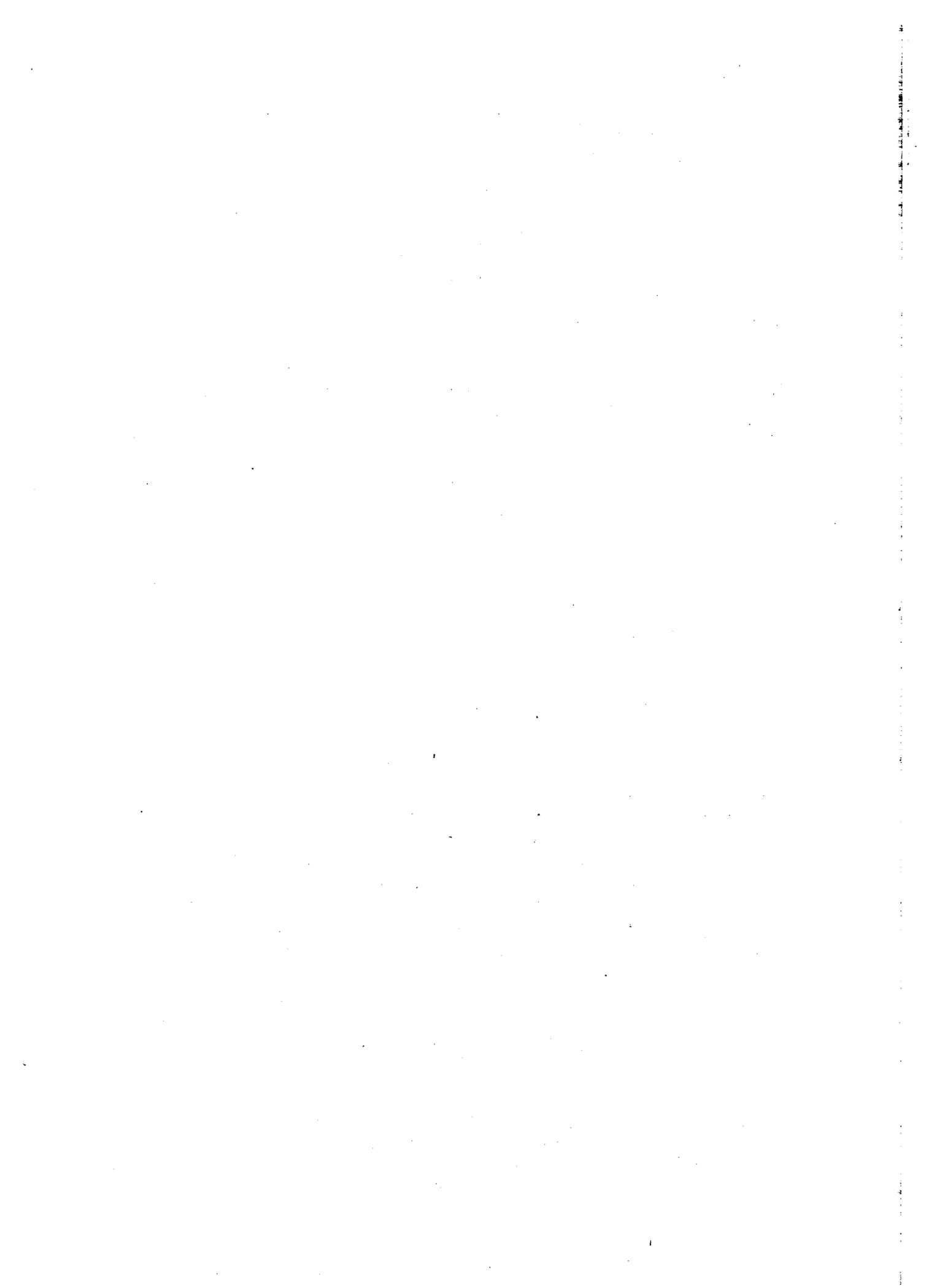
CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(628/17) Membre à Hammersmith/Londres du groupe OZALID C° LTD de Loughton/Essex (cf. n° 625 p.46), l'entreprise de matériels de bureau (machines à photocopier, affranchir, adresser, duplicateurs, dictaphones, etc...) BLOCK & ANDERSON LTD (cf. n° 444 p.28) a pris pied chez les Six avec l'ouverture à Brême d'une succursale commerciale, dotée d'un centre d'exposition et de stockage.

(628/17) Spécialisée notamment dans les matériels de télécommunications, le groupe suisse HASLER AG - que coiffe la compagnie HASLER HOLDING AG de Berne (cf. n° 478 p.21) - s'est assuré le contrôle à 50 % à Forest-Bruxelles de l'entreprise LA TELEPHONIE INDUSTRIELLE SA à l'occasion du doublement de son capital à F. 6 millions, et l'a transformée en HASLER SA.

Ce groupe, qui a récemment repris à la compagnie mécanique PAILLARD SA d'Yverdon et Sainte-Croix (cf. n° 591 p.30) son usine d'Orbe, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de FS. 283,5 millions. A Paris, il contrôle la société TEL SA, et il dispose de filiales sous son nom en Italie, Pays-Bas, République Fédérale - où il contrôle également la société KLEMT GmbH (Olching) -, Grande-Bretagne, Espagne, République Sudafricaine et Argentine. HASLER ARGENTINA SAIC produit depuis le début 1971 des caisses-enregistreuses expédiées notamment au Brésil, où elles sont commercialisées par la HASLER DO BRASIL COMERCIAL & INDUSTRIAL LTDA.

(628/17) Créée début 1971 sur l'initiative notamment de M. Jens Weidmüller (Düsseldorf), la compagnie suisse de portefeuille BERNINA FINANZ AG (Chur) a commandité en République Fédérale l'entreprise d'équipements électriques et électromécaniques ROLF WEBER ELEKTROANLAGEN-MASCHINENANLAGEN KG (Bad Homburg), que dirigent le Dr. Hermann J. Heukamp et M. Rolf Weber.



(628/18) Le groupe PIRELLI SpA de Milan (cf. n° 626 p.21) a repris à la compagnie INSUD-NUOVE INIZIATIVE PER IL SUD SpA de Rome (cf. supra, p.15) sa participation dans l'entreprise de câbles et conducteurs électriques ME. CA-MERIDIONALE CAVI SpA de Bari (cf. n° 205 p.18), où il est ainsi majoritaire désormais.

(628/18) La rationalisation décidée il y a quelques mois (cf. n° 600 p.24) des intérêts communs des groupes AEG TELEFUNKEN AG (Berlin et Francfort) et ROSENTHAL AG (Selb) dans le domaine des micro-éléments pour composants électroniques, isolateurs électriques, etc..., s'est effectuée au niveau de leurs filiales respectivement absolue STEATIT-MAGNESIA AG de Lauf a.d. Pegnitz (cf. n° 542 p.24) et paritaire ROSENTHAL ISOLATOREN GmbH (Selb).

Celles-ci ont apporté l'ensemble de leurs actifs : 1) à l'entreprise CRI. ELECTRONIC BAUELEMENTE GmbH de Nuremberg (anc. SILVERFUNK RUNDFUNK & FERNSEH-VERTRIEB, GmbH de Wolfenbüttel), que préside M. Werner Eilenstein et dont le capital a été porté de DM. 20.000 à 20 millions); 2) à l'entreprise ROSENTHAL STEMAG TECHNISCHE KERAMIK GmbH de Selb (anc. GANDA GmbH SPEZIALFABRIK FÜR GEWERBLICHE GROSSMÖBEL de Gelsenkirchen), que dirigent MM. Oskar Eckert et Heinz Greiffenberger, et dont le capital a été élevé de DM. 0,1 à 12,5 millions.

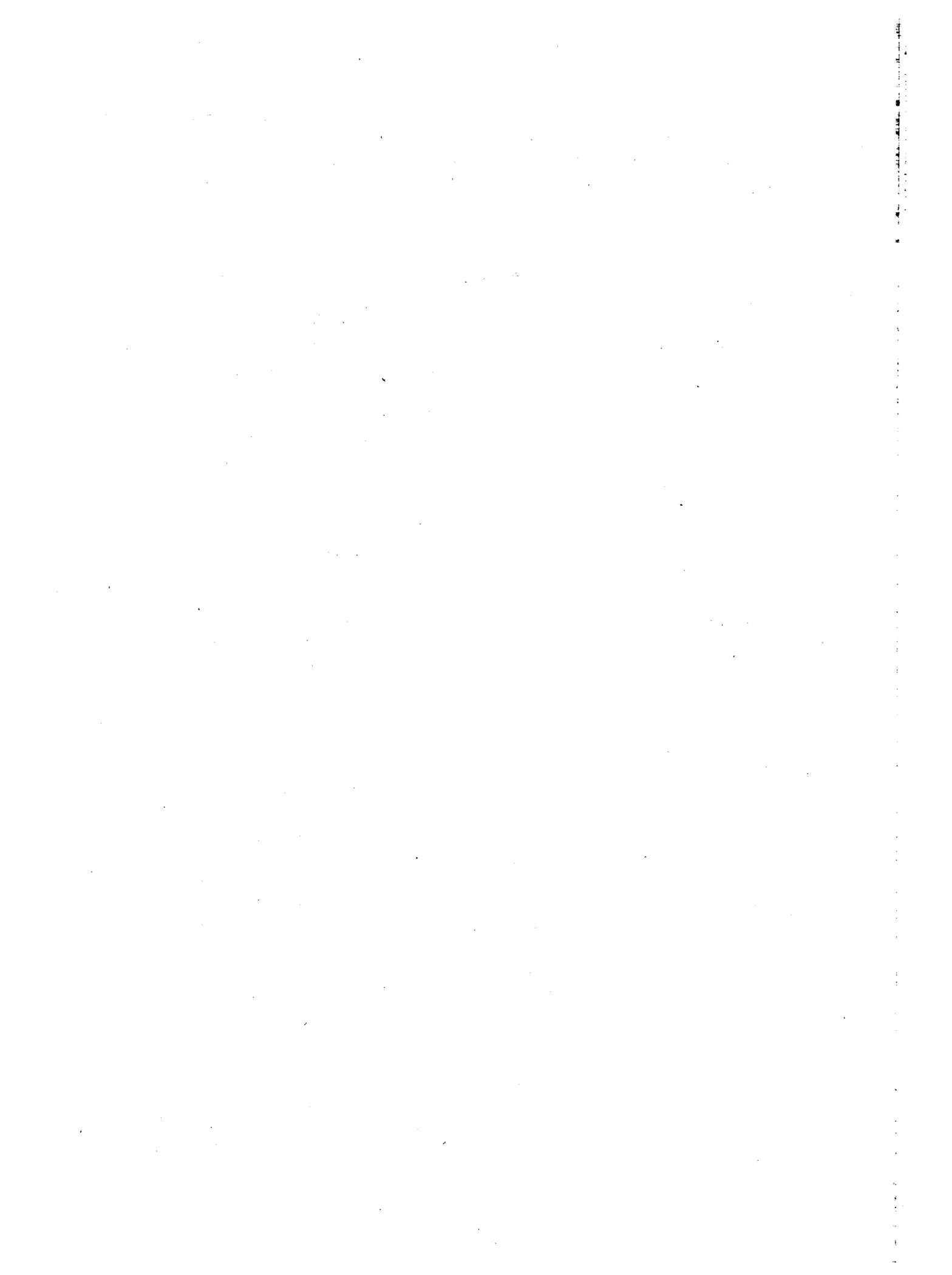
ROSENTHAL, qui est minoritaire (25 %) dans la première et majoritaire (75 %) dans la seconde - à laquelle il a transféré d'autre part sa participation de 70 % en Grande-Bretagne dans la firme ROSENTHAL TECHNICAL COMPONENTS LTD de Croydon (cf. n° 308 p.33) - a ensuite absorbé STEATIT MAGNESIA ainsi que la société KRISTER PORZELLANMANUFAKTUR GmbH (Marktredwitz/Bayern.).

## CONSTRUCTION MECANIQUE

(628/18) L'entreprise américano-néerlandaise de matériels de lutte contre l'incendie BRONSWERK-AUTOMATIC N.V. d'Amersfoort (cf. n° 585 p.28) a installé à Hambourg une filiale commerciale (capital de DM. 100.000) sous son nom, placée sous la direction de MM. J.J. Tanis, C.B. Miller, J.C. van Kleock, W.B. de Graaff, G.P. van Heyningen et J.C. van Leeuwen.

La fondatrice, qui prépare des opérations similaires en Belgique et Espagne, est filiale paritaire des groupes A.T.O. INC. (Cleveland/Ohio) et V.M.F.-VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. de La Haye - à travers la compagnie BRONSWERK N.V. d'Amersfoort (cf. n° 576 p.27).

(628/18) Animée par M. Jean Bertrand, l'entreprise mécanique belge (notamment pompes pour tous liquides, toutes pressions et tous débits) ATELIERS DE CONSTRUCTION D'ENSIVAL SA ( Ensival/Liège) s'est donnée une filiale commerciale à Paris, ENSIVAL-FRANCE Sarl (capital de F. 200.000), que préside M. Claude Delcros.



(628/19) Représentée à Milan jusqu'ici par la CIA GENERALE MACCHINE UTENSILI SpA, l'entreprise de machines et outillages pour le cintrage, polissage, finition et transformation de métaux DOALL C° (Des Plaines/Ill.) y a constitué la société de vente DOALL ITALIA Srl (capital de Li. 10 millions), que dirige M. M.G. Brescia.

La fondatrice avait déjà des filiales en Suède - DOALL C° A/B (Varby), animée par M. Kay Ove Thorslund qui préside la nouvelle affaire italienne - ainsi qu'à Düsseldorf, Leiden et Londres notamment.

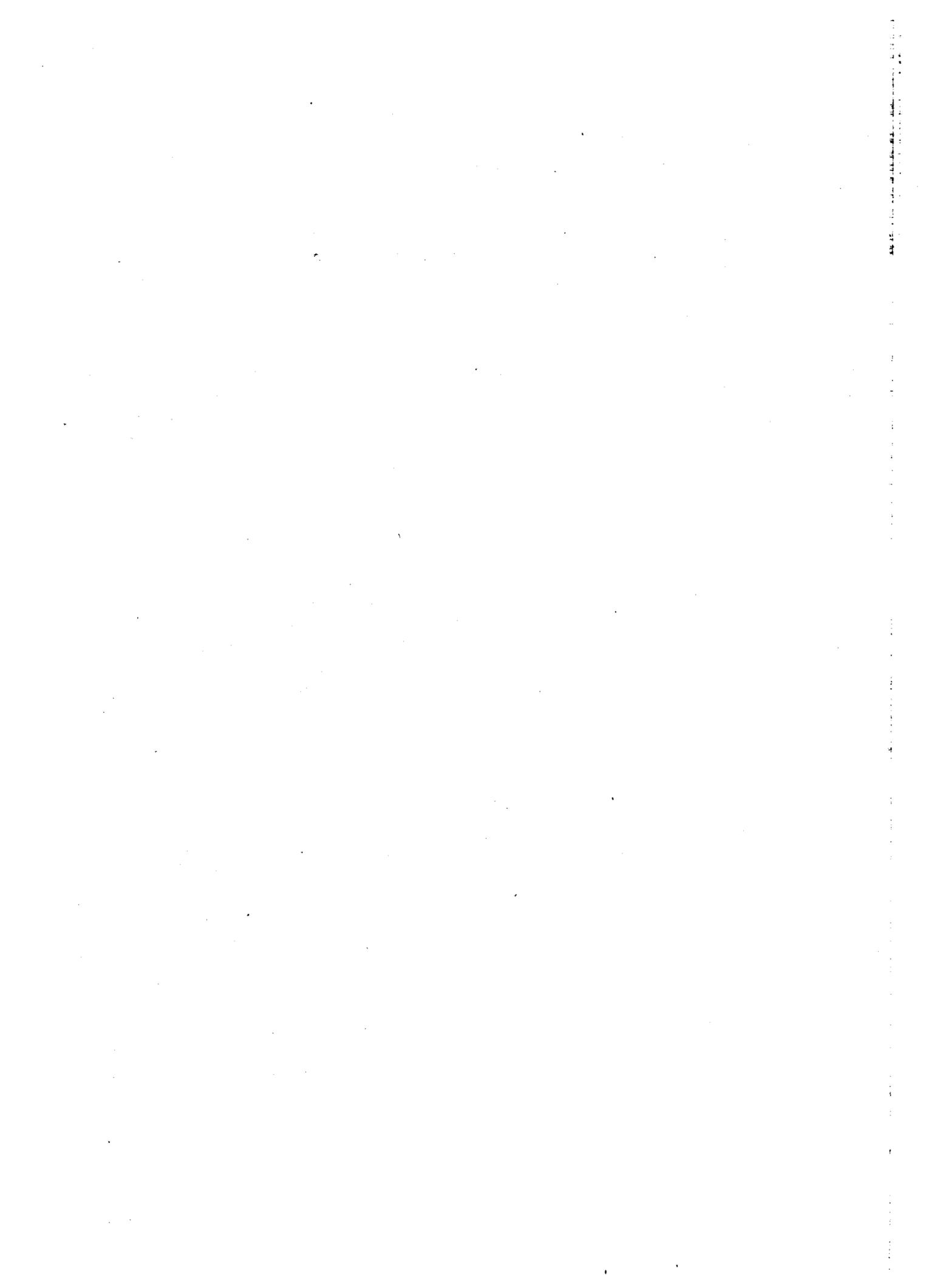
(628/19) Coiffée par le groupe G.H.H. -GUTEHOFFNUNGS - HÜTTE AKTIENVEREIN de Nuremberg (à travers la filiale MAN-MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NÜRNBERG AG d'Augsburg - cf. n° 624 p.23), l'entreprise de machines graphiques et presses "offset" ROLAND OFFSETMASCHINENFABRIK FABER & SCHLEICHER AG d'Offenbach a installé à Milan une filiale (51 %) de vente et assistance technique, ROLAND ITALIANA SpA (capital autorisé de Li. 0,5 milliard), présidée par M. Rudolf Thiels, en association avec des intérêts locaux portés notamment par M. Alberto Cajani.

(628/19) Spécialisée dans les garnitures de cardes et accessoires pour l'industrie textile, l'entreprise suisse GRAF & C° AG (Rapperswill/St-Gall) a élevé au rang de filiale sa succursale d'Ilzach-Modenheim/Ht Rhin, ouverte en 1966 : au capital de F. 230.000, la nouvelle GRAF-FRANCE Sarl est gérée par M. Roger Schirck.

La fondatrice est notamment présente en Grande-Bretagne avec une filiale commerciale et de maintenance à Manchester, GRAF SALES (U.K.) LTD (capital de £ 5.000).

(628/19) L'entreprise d'engins pour le génie civil et pour l'industrie cimentière (élévateurs de matériaux, malaxeurs, pelles tractées, pompes à béton, convoyeurs à ciment, stabilisateurs de sols, draglines, etc...) STE ED. LAMBERT & CIE Sarl de Paris s'est donné à Düsseldorf une filiale commerciale, ED. LAMBERT GmbH (capital de DM. 50.000), animée par son propre gérant M. Edouard Lambert (Vaucresson).

(628/19) La firme allemande de petite mécanique de précision pour équipements électriques (appareils de couplage, barres à cames, touches mobiles de contact, raccords à vis pour câbles, interrupteurs de fin de course, etc...) GEBHARD BALLUFF KG (Neuhausen-Filder), que dirige M. Eduard Hermle, a ouvert en Autriche une succursale à l'enseigne GEBHARD BALUFF FABRIK FEINMECHANISCHER ERZEUGNISSE (Mödling).



(628/20) Connue pour ses silos métalliques destinés au stockage grainier, l'entreprise française ETS PRIVE SA de Maisons-Alfort/Val-de-Marne (cf. n° 257 p.30) a participé pour 24 % à la création en Inde d'une affaire à même vocation, SHIRKE-PRIVE-RIMBERT LTD (Poona-Bombay). Elle y a pour associés l'ingénieur-conseil français M. Rimbert (3 %) et l'entreprise locale de construction métallique SHIRKE LTD (1.000 employés) pour le solde.

PRIVE, qui réalise avec 300 personnes dans son usine de Châlons-sur-Marne/Saône & Loire un chiffre d'affaires annuel de F. 45 millions, dispose déjà de nombreux intérêts à l'étranger : une filiale (60 %) à Vienne, PRIVE & C° GmbH, une autre à Francfort, L. D. P. -LAW-DENIS-PRIVE GmbH - paritaire avec les firmes françaises de ventilation LAW SA de Senlis/Oise (cf. n° 583 p.24) et de matériels de manutention de grains ETS DENIS SA (Brou/Eure & Loire) - une troisième en Espagne, BUSQUETS & PRIVE SA ( Reus). En France, elle dispose notamment d'une filiale d'exportation vers les Départements et Pays d'Outre-Mer, BERIS-BUREAU D'ETUDES & DE REALISATIONS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE SA.

(628/20) Des intérêts allemands portés notamment par le Dr. Franz G. Kollmann (Lochham b. München) ont été à l'origine en Autriche de l'entreprise de machines et équipements pour l'industrie plastique KUNSTSTOFFMASCHINENTECHNIK GmbH (Linz) au capital de Sh. 100.000, gérée par M. Adolf Elgruber (Traun/Linz).

(628/20) La compagnie allemande de pièces mécaniques pour l'industrie électronique SCHROFF VERTRIEBS KG (Karlsruhe) a transféré sa filiale SCHROFF FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), fondée courant 1969 avec pour gérant M. Bernard Kehres, de Strasbourg à Châtillon-sous-Bagneux/Hts-de-Seine.

Au capital de DM. 2 millions, la compagnie-mère emploie 320 personnes dans ses usines de Berlin, Hannover-Grossburgwedel, Frankfurt-Dörnigheim et Gummersbach.

(628/20) Contrôlée depuis peu (cf. n° 593 p.25) par la compagnie suisse d'installations de halls de stockage ainsi que matériels de manutention et de transports CIGECO CONVEYOR C° LTD (Zug), la firme française d'appareils de levage et de manutention FRANKEL SA de Lagny/S. & M. (cf. n° 593 p.25) a réuni son Département "essieux industriels" et celui de sa filiale TECAM-SUSPENSION FRANKEL SA (Lagny) avec le Département correspondant de l'entreprise ETS JEAN FERRIER & CIE SA (Cousance/Jura) au sein d'une affaire constituée à parité à Louhans-Branges/Saône & Loire, F.T.F. SA (capital de F. 5 millions), que préside M. Jean Ferrier.

Spécialisée dans les essieux et châssis de remorques agricoles, FERRIER emploie une centaine de personnes dans son usine de Cousance.



(628/21) La filiale à Trieste GRANDI MOTORI TRIESTE G. M. T. SpA (cf. n° 556 p.24) du groupe FIAT (cf. supra, p.13) a négocié avec le chantier naval HELLENIC SHIPYARDS LTD de Scaramanga et Eleusis (cf. n° 490 p.27), membre du groupe STAVROS NIARCHOS (cf. n° 426 p.32), un accord de coopération technique pour la fabrication près d'Athènes de moteurs diesel. marins et pour installations fixes.

Cet accord donnera lieu à la construction d'une usine qui, opérationnelle en 1974, sera exploitée par une filiale commune où le partenaire italien sera minoritaire avec 30 %.

(628/21) Contrôlée par la BANKHAUS WILH. WERHAHN (Neuss), la compagnie mécanique MASCHINENFABRIK BUCKAU R. WOLF AG de Neuss (cf. n° 478 p.22) a lancé une offre publique en vue d'élargir son contrôle à 50 %, acquis en 1970, sur l'entreprise de chaudronnerie, installations de dépoussiérage, matériels de lutte contre l'incendie, etc... WALTHER & CIE AG de Köln-Dellbrück (cf. n° 583 p.27).

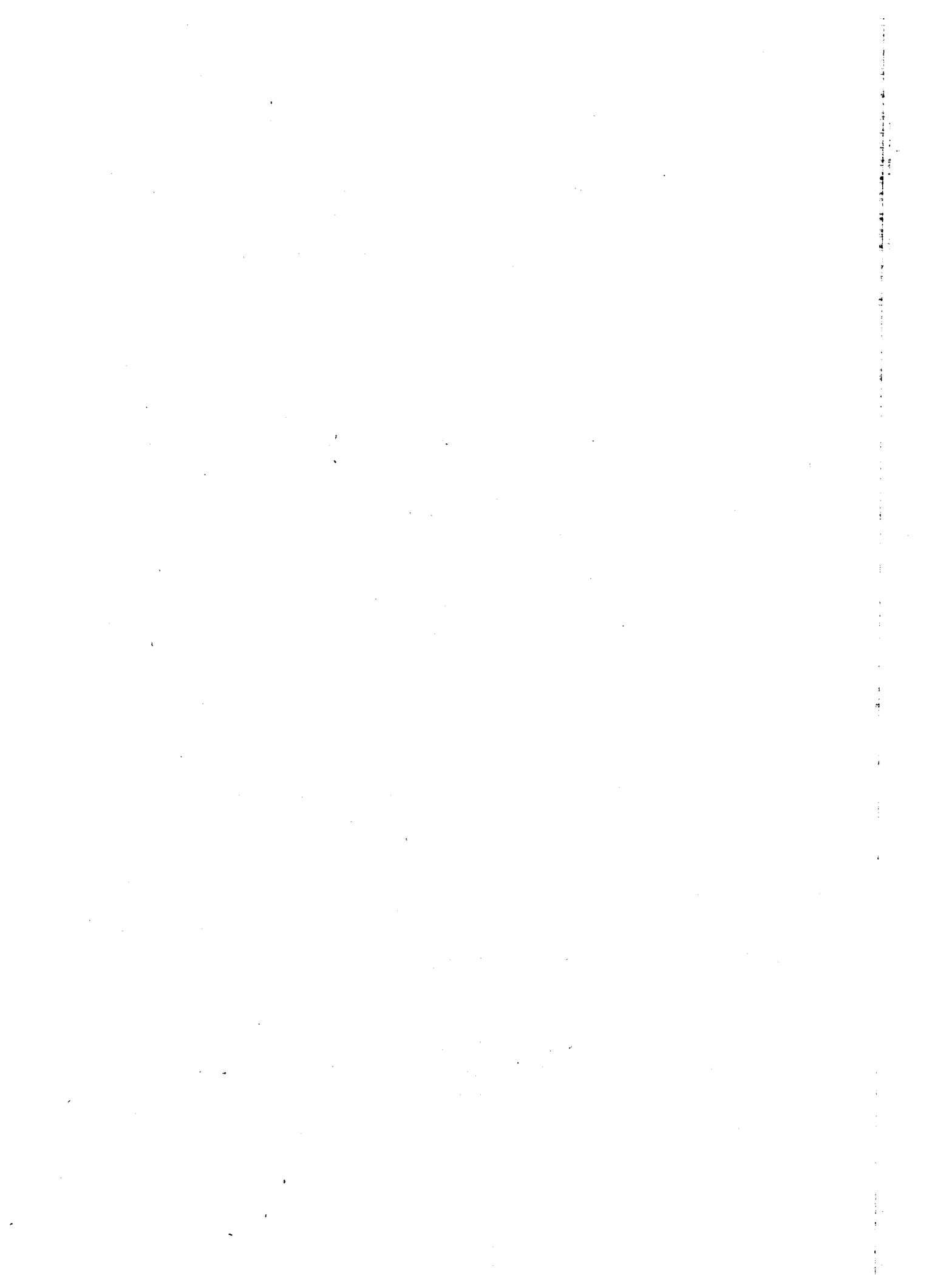
Cette opération renforcera également sa participation dans la firme d'engineering mécanique et métallurgique pour industries chimique, énergie, etc... EVT-ENERGIE & VERFAHRENSTECHNIK GmbH de Stuttgart (anc. KOHLENSCHIEDUNGS GmbH-KSG), où elle sera associée notamment à la filiale HUGO STINNES AG du groupe public VEBA (cf. n° 624 p.39) ainsi qu'au groupe COMBUSTION ENGINEERING C° de Windsor/Conn. (cf. n° 573 p.18).

EDITION
---------

(628/21) Au travers de sa filiale française UNIDE SA (Neuilly/Hts-de-Seine), le groupe d'édition de Bruxelles DE STANDAARD N.V. détient le contrôle à 51 % à Paris de la société COGEDIPRESSE SA (capital de F. 200.000). Celle-ci a été créée en association pour le solde avec la maison EDITIONS VINGT Sarl de Paris (cf. n° 550 p.30), qu'anime M. Serge Beucler, et qui lui a fait apport de son mensuel "20 ans" (tirage de 130.000 exemplaires).

Les principales publications de UNIDE sont les magazines "L'Echo de la Mode", "Chez Nous-France", "Bonjour Bonheur" et "Junior".

(628/21) La maison d'édition et enseignement par correspondance ELBA SYSTEMS CORP. de Denver/Cal. s'est donnée une filiale en République Fédérale, ELBA EDUCATIONAL SYSTEMS GmbH (Walldorf) au capital de DM. 20.000, dont le gérant est M. Donald W. Siegrist.



ELECTRONIQUE

(628/22) La compagnie d'équipements et composants électroniques pour automation et ordinateurs ainsi qu'appareillages électroniques et électromécaniques (valves notamment) pour le contrôle et le réglage des fluides DANIEL INDUSTRIES INC. de Houston/Tex. (anc. DANIEL OFFICE FITTING C°) s'est donnée à Milan une filiale commerciale et d'assistance technique, DANIEL INDUSTRIES ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. W. Griffin et dirigée par M. F. Bianchi.

La fondatrice a transformé début 1970 en filiale, DANIEL INDUSTRIES (U.K.) LTD, la représentation qu'elle avait ouverte en 1969 à Londres.

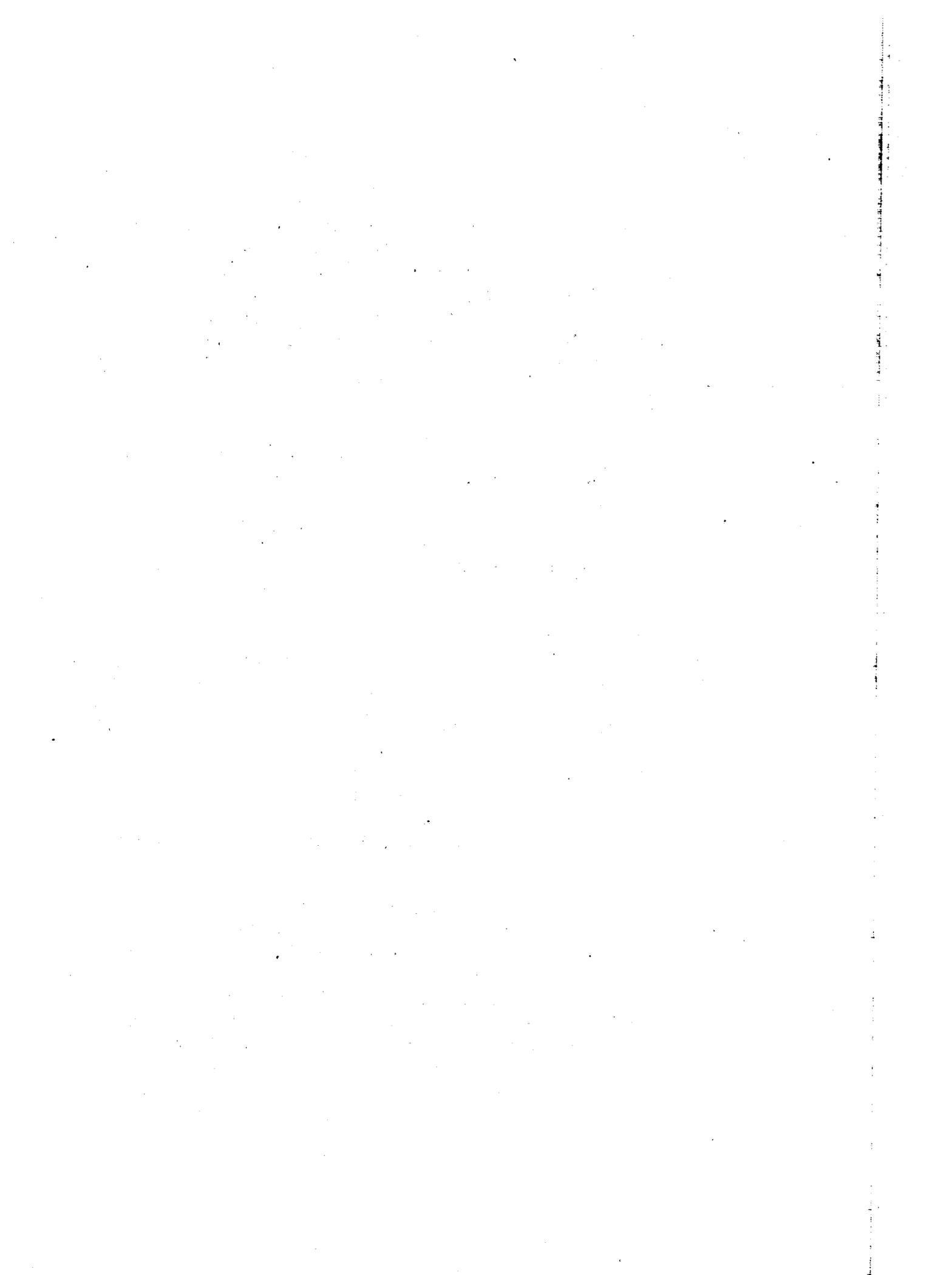
(628/22) Membre du groupe C.G.E. - CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA de Paris (cf. n° 627 p.30), l'entreprise de composants électroniques CIT-ALCATEL SA a récemment (cf. n° 613 p.28) installé une filiale à Sao-Paulo, BRESITEL EQUIPAMENTOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA (capital de Cr. 180.000). A vocation commerciale dans un premier temps, celle-ci sera ultérieurement dotée d'une unité de production à Belo Horizonte (Minas Gerais).

(628/22) Le rapprochement négocié depuis quelques mois en République Fédérale (cf. n° 623 p.29) dans le domaine de l'informatique entre le groupe familial NIXDORF COMPUTER AG de Paderborn (cf. n° 623 p.30) et le groupe AEG TELEFUNKEN de Berlin (cf. supra, p. 18) sera sanctionné par la création d'une filiale - pratiquement paritaire - à laquelle le second apportera son Département "ordinateurs de gestion" de grande puissance.

Cette opération, à laquelle le Gouvernement Fédéral accordera son appui financier à concurrence de DM. 100 millions environ, représente une solution de substitution à la coopération recherchée dans ce domaine depuis 1970 (cf. n° 559 p.34) entre AEG TELEFUNKEN et le groupe SIEMENS AG de Berlin et Munich (cf. n° 626 p.20).

(628/22) Animée par MM. Kenneth H. Olsen (chairman) et J. C. Peterschmitt (directeur pour l'Europe) notamment, et membre du groupe AMERICAN RESEARCH DEVELOPMENT CORP. (Boston), la compagnie d'équipements de traitement de l'information et petits ensembles électroniques de gestion DIGITAL EQUIPMENT C° de Maynard/Mass. (cf. n° 599 p.25) s'apprête à renforcer son réseau en République Fédérale en dotant la filiale de Munich DIGITAL EQUIPMENT GmbH (anc. à Cologne - cf. n° 501 p.28) de succursales commerciales à Francfort et Hanovre.

La compagnie américaine qui, en Europe, possède aussi des filiales à La Haye, Genève, Paris et Milan, mettra prochainement en service une usine de petits ordinateurs en Irlande (Galway Bay) et ouvrira des centres commerciaux à Birmingham, Zurich et Oslo.



(628/23) La firme électronique F.R.B. CONNECTRON SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 553 p.31) a accordé à l'entreprise tchécoslovaque TESLA la licence de ses connecteurs électroniques multicanaux et lui a fourni les équipements nécessaires à la mise en place d'une chaîne de production de présérie.

(628/23) Des intérêts allemands portés par M. Wolfgang Hammer (Munich) ont été à l'origine en Autriche de l'entreprise d'informatique et gestion opérationnelle sur ordinateurs I.O.P. RECHENZENTREN GmbH (Salzburg) au capital de Sh. 100.000.

ENGINEERING
-------------

(628/23) La compagnie de portefeuille de Luxembourg IDI HOLD SA s'est assurée une participation de 25 % à Bruxelles dans la société d'engineering (installations d'adduction, épandage et épuration d'eau) O.C.P. SA (cf. n° 514 p.26) à l'occasion du triplement de son capital à FB. 15 millions.

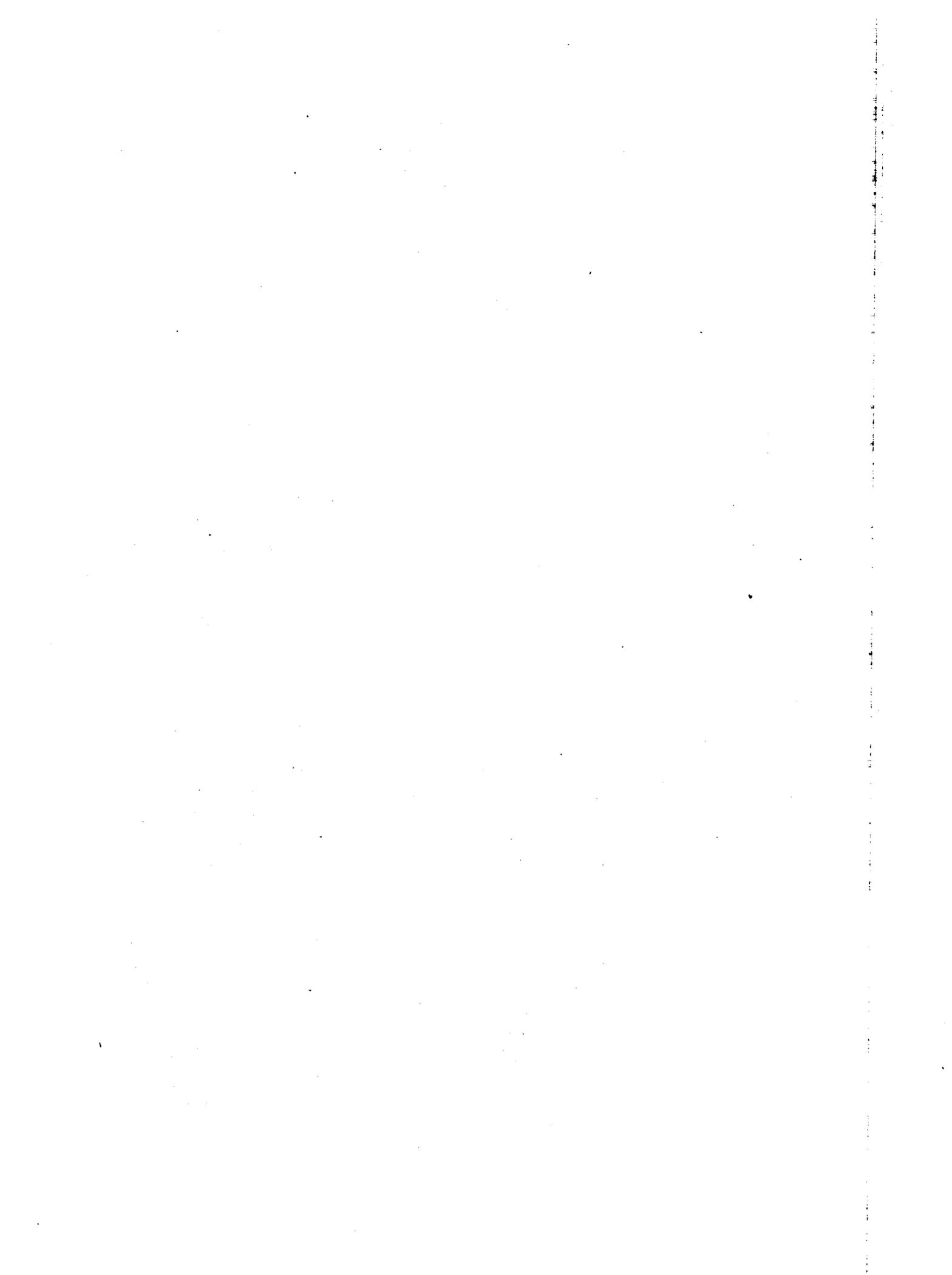
O.C.P., qui possède une filiale à Paris, HYDROTEC SA, est sous le contrôle à 75 % depuis juin 1969 du groupe REX CHAINBELT INC. de Milwaukee/Wisc. (cf. n° 601 p.23).

(628/23) Le groupe C.G.E. (cf. supra, p.22) a rationalisé ses intérêts dans le secteur du conseil en engineering en fusionnant ses filiales spécialisées CIE GENERALE D'ETUDES CEGELERC Sarl et STE GENERALE D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES-SOGES SA au sein de la compagnie SOGELERG SA - récemment formée à cet effet à Paris (cf. n° 620 p.14). Présidée par M. Alphonse Grange, celle-ci a en conséquence porté son capital de F. 0,1 à 10 millions.

Employant 350 personnes dont 140 ingénieurs, SOGELERG réalisera, dès sa première année d'activités, un chiffre d'affaires de F. 40 millions (dont 1/3 à l'exportation).

(628/23) La compagnie belge d'engineering et mécanique lourde ATELIERS HEUZE, MALEVEZ & SIMON-H.M.S. SA d'Auvelais (cf. n° 625 p.31) s'est assurée le contrôle à 51 % de son homologue SA DES ATELIERS DE CONSTRUCTION DE LA MEUSE de Sclessin-Ougrée-lez-Liège (cf. n° 380 p.20).

Licenciée depuis peu de la compagnie PACIFIC PRESS & SHEAR CORP. d'Oakland/Cal. (groupe de Montréal CANRON LTD) pour la fabrication et la vente dans le Marché Commun et en Grande-Bretagne de cisailles et presses hydrauliques, la première est spécialisée dans l'engineering verrier, alimentaire, chimique et métallurgique ainsi que dans les appareils de levage et de manutention spécialisés. La seconde emploie 800 personnes à la construction de turbo-machines, broyeuses de grande dimension, grues et plateformes de coulée, cintreuses, cisailles, presses mécaniques, etc...



FINANCE

(628/24) La maison de brokers de New York HORNBLOWER & WEEKS-HEMPHILL, NOYES (cf. n° 566 p.26) a installé à Düsseldorf une filiale sous son nom (capital de DM. 20.000), que dirigent MM. Volker H. Gaethje (Hambourg) et Peter von Muehlen. Par ailleurs, elle a désigné M. L.R.C. Mensink (Hoofddorp/Pays-Bas) pour représenter au Benelux sa filiale de Genève, créée au août 1970 au capital de FS. 0,5 million.

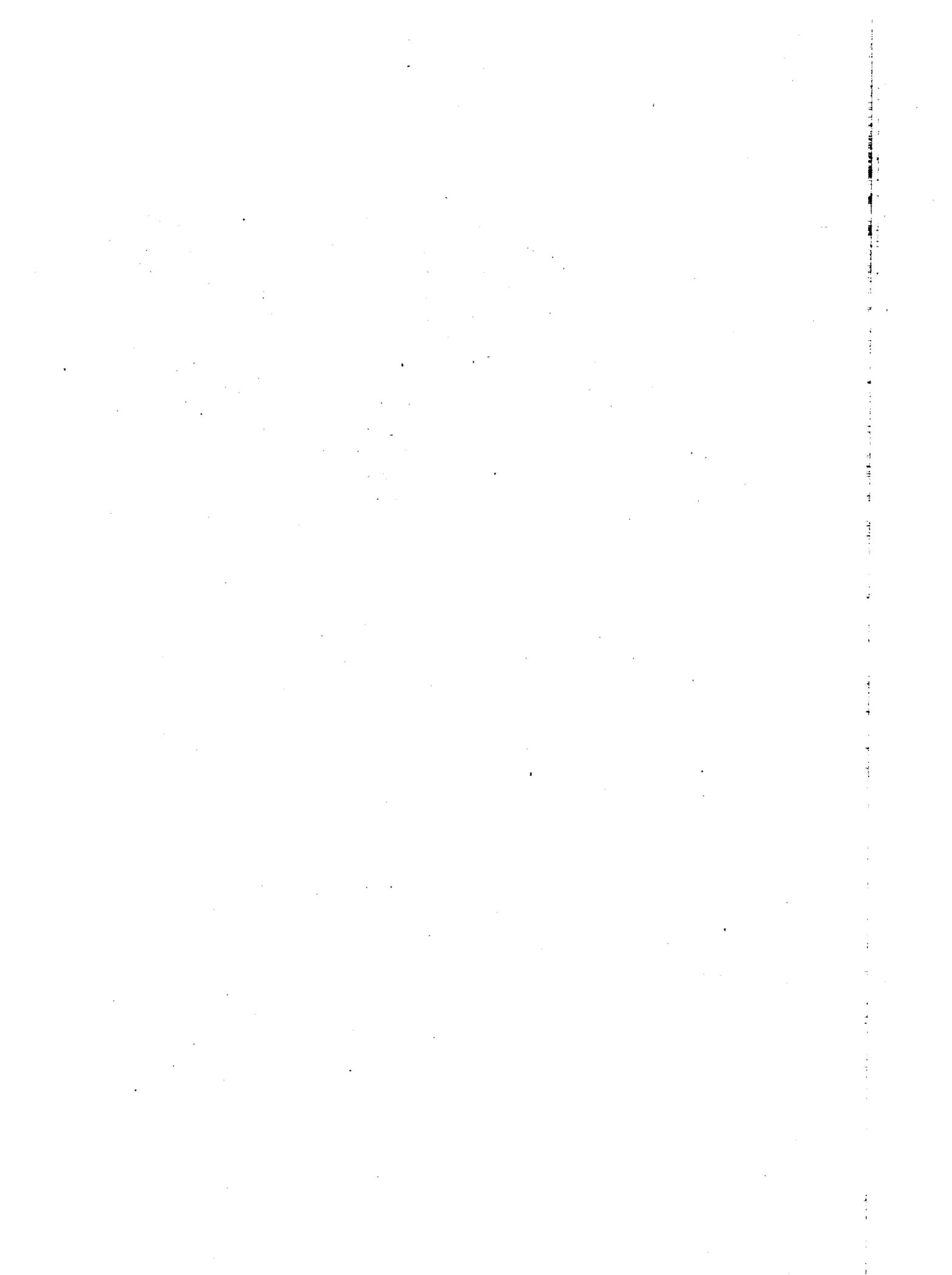
La fondatrice est présente à Paris depuis fin 1968 (cf. n° 501 p.31) avec une filiale placée sous la direction de M. Royal G. Whiting. En République Fédérale, elle disposait déjà de la firme de matériels d'informatique EDP RESOURCES DEUTSCHLAND GmbH (Bad Homburg), dont le capital a récemment été porté à DM. 13 millions et qui est directement contrôlée par sa filiale EDP RESOURCES INTERNATIONAL CORP. (White Plains/N.Y.) en association avec la WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Düsseldorf (minoritaire). Des sociétés-soeurs EDP RESOURCES sont implantées notamment à Lausanne depuis le début 1971 (capital de FS. 0,7 million) et à Londres depuis fin 1969.

(628/24) La HESSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Francfort (cf. n° 623 p.31) et la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 627 p.32) ont pris une participation de 33,3 % chacune à Luxembourg dans la BANQUE CONTINENTALE SA (cf. n° 428 p.29), à l'occasion de l'augmentation de son capital à F. Lux. 150 millions.

Présidée désormais par M. Joseph Leydenbach (BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG), celle-ci a pour vice-présidents MM. H.J. Leir (représentant la société OVERSEAS INVESTORS INC. de New York, actionnaire pour le solde) et Horst Quitzau (HESSISCHE LANDESBANK).

(628/24) Un consortium international conduit par la WEST-DEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE (cf. n° 625 p.37 et supra) a lancé une offre publique en vue d'acquérir une minorité de contrôle (30 % environ) dans la compagnie financière de Florence BASTOGI-STA ITALIANA PER LE STRATE FERRATE MERIDIONALI SpA (cf. n° 625 p.39).

Celle-ci - dont le groupe FASCO Sas (Milan), qu'anime M. Michele Sindona (cf. n° 620 p.26), est devenu dernièrement important actionnaire par achats en Bourse - a négocié dernièrement une fusion à son profit avec la filiale de portefeuille ITALPI (cf. n° 623 p.23) du groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan) ainsi que les sociétés de portefeuille SES FINANZIARIA SpA (Cagliari) et SGES FINANZIARIA SpA (Palerme).



(628/25) La FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO (cf. n° 627 p.31), qui s'apprête à porter à 20 % sa participation minoritaire à Rotterdam dans la N.V. SLAVENBURG'S BANK (cf. n° 585 p.33), s'apprête par ailleurs à ouvrir à Amsterdam sa première représentation permanente aux Pays-Bas.

(628/25) Membre à Bruxelles du groupe de leasing d'équipements pour le traitement de l'information LEASCO DATA PROCESSING EQUIPMENT CORP. (cf. n° 600 p.23) à travers sa filiale de New York LEASCO WORLD TRADE C° LTD (cf. n° 594 p.24), la compagnie LEASCO SYSTEMS & RESEARCH SA a été dissoute. Le groupe américain, qui reste présent à Bruxelles avec une filiale, LEASCO BELGIUM SA, dispose aussi en Europe de filiales à Paris, Francfort, Amsterdam, Milan, Londres, Zurich, etc...

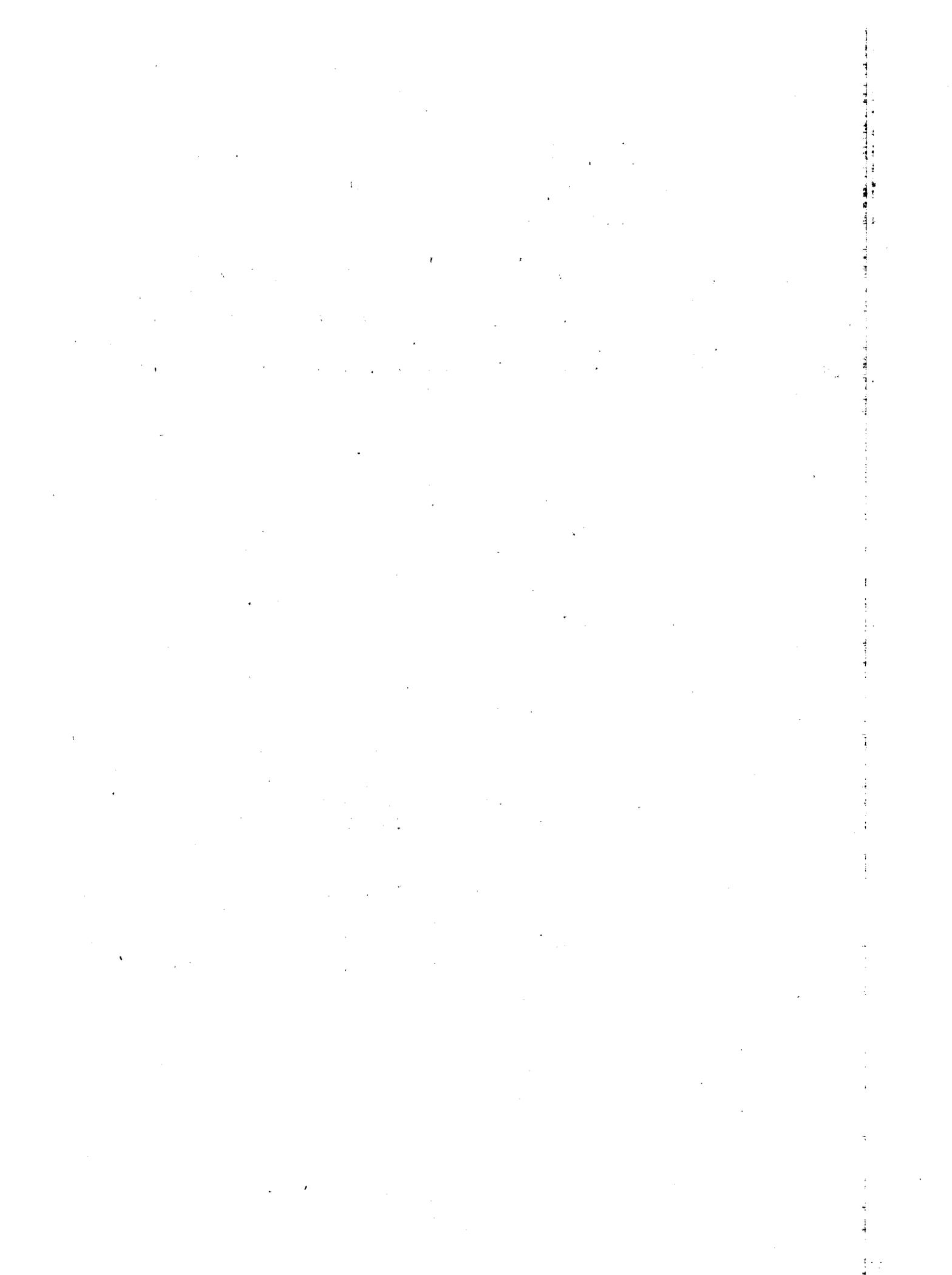
(628/25) La CHEMICAL BANK CORP. de New York (cf. n° 609 p.26) a transformé en succursale, sous la direction de M. Theodore Frothingham, sa représentation permanente à Paris (cf. n° 529 p.23), qu'animait depuis 1969 MM. Charles D. Walker et Georges Philips.

Dotée en Europe de succursales à Londres, Francfort, Bruxelles et Zurich, ainsi que d'une représentation à Madrid, la banque américaine (dépôts de \$ 9.025,87 millions fin 1970) a récemment formé à Londres la CHEMICAL BANK TRUSTEE C° LTD, que dirige M. A.G. Snikker.

(628/25) La BAYERISCHE VEREINSBANK AG de Munich (cf. n° 624 p.31) s'est donnée à Luxembourg une filiale financière, d'investissement et portefeuille, BAYERISCHE VEREINSBANK INTERNATIONAL SA (capital autorisé de F. Lux. 125 millions, dont 100 millions libérés), dirigée par MM. Horst Hergel, Peter Reimpell et Arn° Puhlmann.

La fondatrice était présente depuis quelques mois à Luxembourg avec la société de portefeuille BAYERISCHE BANK INTERNATIONAL HOLDING SA (cf. n° 601 p.27).

(628/25) La BANQUE COMMERCIALE SA de Luxembourg (cf. n° 616 p.26) a présidé à la création, pour compte suisse, de la compagnie de portefeuille KALYCRA SA (Luxembourg) au capital de \$ 40.000, dont les premiers administrateurs sont MM. Paul Faber, Miguel R. Koch (Langnau-sur-Albis/Suisse) et Arthur Spettel (Zurich).



INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(628/26) Le groupe RALSTON PURINA C° de St-Louis/Mo. (cf. n° 625 p.41) a renforcé sa position sur le marché allemand avec la prise du contrôle de l'entreprise familiale d'aliments pour chats, chiens, etc... ALBERT LATZ KG (Euskirchen), qu'animent MM. Helmut Reuter et Kurt Overstolz, et qu'il a transformée en LATZ PURINA GmbH.

Le groupe américain, qui était déjà présent en République Fédérale avec les sociétés RALSTON PURINA GmbH (Francfort) et BRAND-PURINA KRAFTFUTTERWERKE GmbH de Krefeld-Linn (cf. n° 279 p.26), s'est d'autre part donné une filiale en Suisse, RALSTON PURINA AG (Zug) au capital de FS. 50.000, dirigée par M. Peter Achermann, et il a confié à M. P. Sciclounoff la liquidation de la filiale de Genève PURINA OVERSEAS SA, dirigée jusqu'ici par MM. Y. Maunoir et P. Cornelsen notamment.

(628/26) Le groupement italien de producteurs de vins CONSORZIO SIZILIANO DELLE CANTINE SOZIALI Srl (Trapani/Sicilia) a porté de DM. 20.000 à 1,3 million le capital de sa filiale commerciale de Francfort VEREINIGUNG SIZILIANISCHER WINZERGENOSSENSCHAFTEN GmbH, pour en assurer l'expansion.

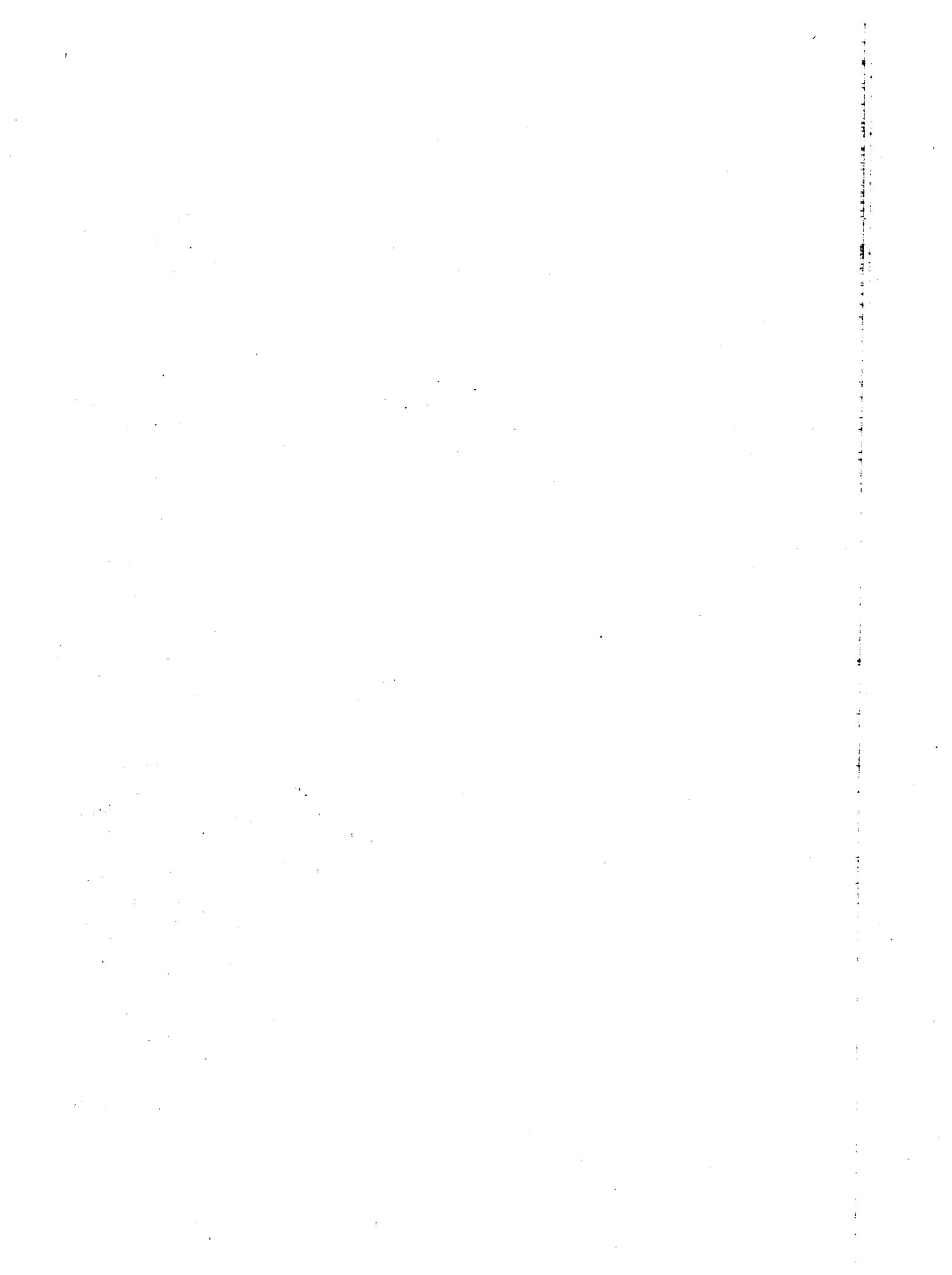
Animée désormais par MM. Vincenzo Spano et Roberto Adragna, celle-ci compte désormais comme autres actionnaires les entreprises italiennes de la branche COOPERATIVA AGRICOLA AURORA Srl (Salemi), COOPERATIVA AGRICOLA LE TORRI Srl (Salemi), CANTINA SICILIANE STRASSATI Srl (Marsale), COOPERATIVA AGRICOLA VITESE Srl (Vita) et CANTINA SOZIALE ZANGARA Srl (Castelvetrano).

(628/26) La succursale pour l'Europe DEL MONTE INTERNATIONAL INC. (Bruxelles) du groupe de conserverie et jus de fruits de San Francisco DEL MONTE CORP. (cf. n° 560 p.27) a confié sa représentation en République Fédérale à la filiale SWIFT & C° GmbH (Hambourg) du groupe de Chicago SWIFT & C° (cf. n° 395 p.31).

Ce dernier était lié jusqu'en 1970 (cf. n° 565 p.32) par un accord de représentation avec le groupe LIBBY, McNEILL & LIBBY (Chicago) - où le groupe NESTLE ALIMENTANA SA de Vevey et Cham (cf. n° 625 p.40) a récemment porté sa participation à plus de 54 %.

(628/26) La firme allemande de chocolaterie et confiserie (notamment pralines surfines) NENDZA oHG, FABRIK FEINSTER DESSERTPRALINEN (Riegelsberg/Saar) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale NERISA-FRANCE Srl (Schiltigheim/Bas Rhin).

Au capital de DM. 0,8 million, la firme allemande réalise avec 120 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 5 millions.



(628/27) L'entreprise IMPALA HANDEL MIJ. NAHRUNGS- & GENUSSMITTELN GmbH de Vienne (cf. n° 545 p.30) est passée sous le contrôle de la compagnie allemande de distribution en gros de cafés EDUSCHO KAFFEE- & TEE-KAKAO-IMPORT EDUARD SCHOPF KG de Brême (cf. n° 556 p.30), dont elle assurera désormais la représentation en Autriche.

IMPALA, dont les activités seront coordonnées avec celles de l'entreprise KARL STRUPPE KG (Vienne), également distributrice d'EDUSCHO - soit un ensemble de plus de 115 magasins de gros et dépôts - a de ce fait rompu ses accords de représentation avec une autre entreprise allemande de la branche, TCHIBO FRISCH-RÖST KAFFEE MAX HERZ de Hambourg (cf. n° 475 p.28).

(628/27) Le groupe alimentaire et hôtelier de Londres J. LYONS & C° LTD (cf. n° 599 p.30) a fermé sa succursale (restauration) de Bruxelles.

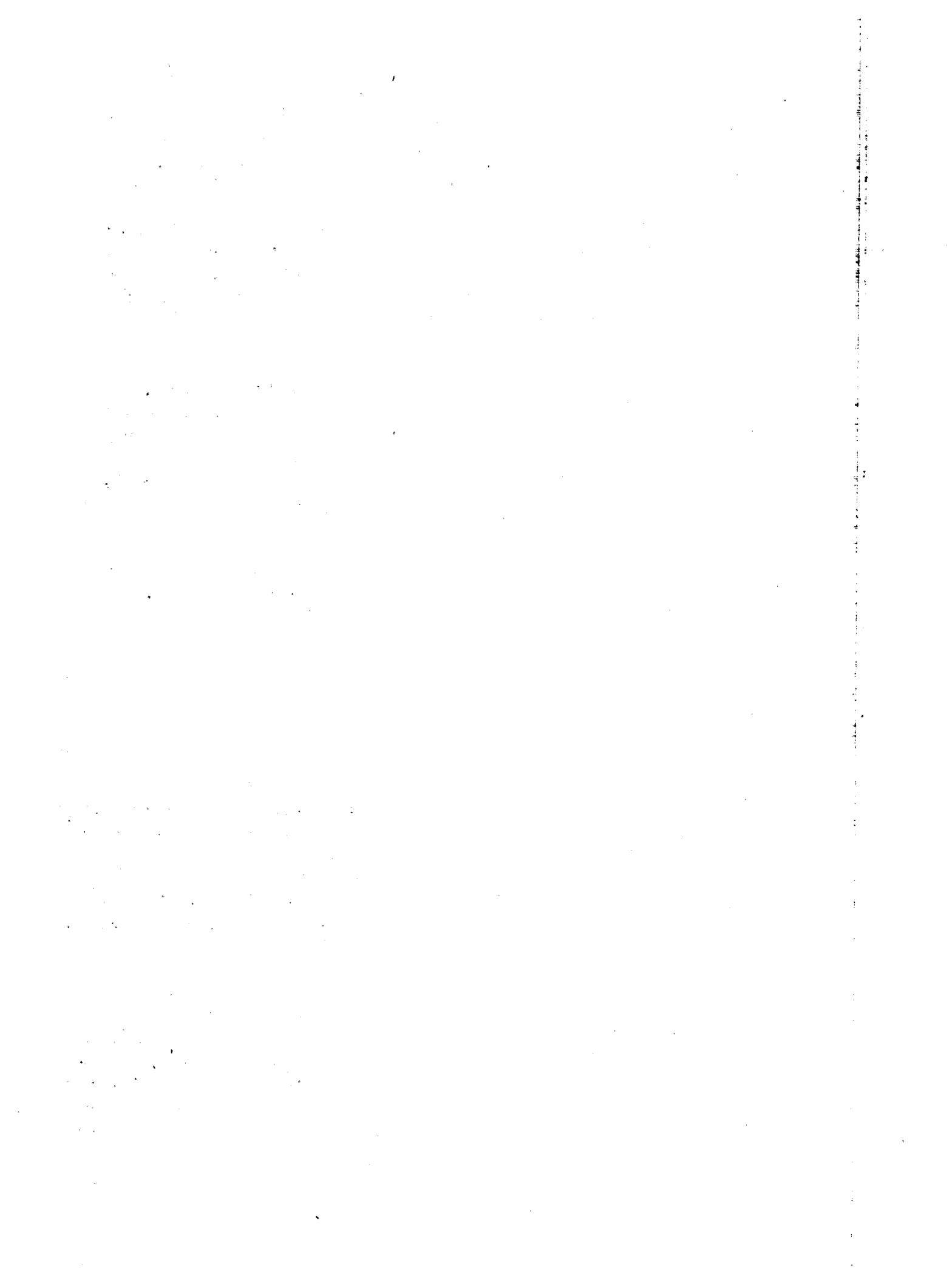
LYONS garde à Bruxelles une participation de 15 % - à travers sa filiale d'Amsterdam WIMPY EUROPA N.V. (cf. n° 532 p.36) - dans la société d'approvisionnements alimentaires pour hôtellerie INTERNATIONAL CATERING LTD SA ainsi que le contrôle (indirect) de la société WIMPY BELGIUM SA (cf. n° 508 p.28).

(628/27) Des intérêts allemands portés pour 97 % par M. Hans Zabler (Bad Mingolsheim) ont été à l'origine à Strasbourg de l'entreprise de négoce de pâtes alimentaires PATES ZABLER Sarl (capital de F. 30.000).

METALLURGIE
-------------

(628/27) Membre du groupe N.V. "HOLLAND AMERIKA LIJN" de Rotterdam (cf. n° 626 p.42) et affiliée au groupe RIJN-SCHELDE MACHINEFABRIEKEN & SCHEEPSWERVEN N.V. (cf. n° 620 p.23), l'entreprise de montage d'installations frigorifiques sur navires et réparation de conteneurs CONTAINER & KOELTECHNIEK v/h KOLFF & C° N.V. (Rotterdam) a formé une filiale à Londres (avec succursales à Felixtowe, Southampton et Tilbury), REFRIGERATION & CONTAINER ENGINEERING (U.K.) LTD (capital de £ 17.000), dirigée par MM. Hendrik von Holten, F.C. Mountier et J.T. Slater.

(628/27) Le groupe MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 623 p.37) s'est assuré le contrôle à Ratingen de l'entreprise de négoce sidérurgique et métallurgique STAHLKONTOR HAHN AG. Celle-ci, dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à DM. 120 millions, était animée par le Dr. Peter Hahn (Kingston Hill/Surrey) et avait jusqu'ici pour actionnaires majoritaires les compagnies suisses de portefeuille STIFTUNG PETNAR et STIFTUNG GALLUS (toutes deux à Bâle) ainsi que le Dr. Werner von Simon (Bertrange/Luxembourg).



(628/28) La firme portugaise d'orfèvrerie d'étain, aluminium, etc... TAGUS ALUMINIA LTD (Porto) a confié sa représentation exclusive pour la République Fédérale, l'Autriche, l'Italie, la Suède et l'Espagne à la nouvelle IMPORTA-METALL HANS JÜRGEN INGWER (Offenbach a. Main), gérée par Mme U. Ingwer-Hellinger.

(628/28) Les entreprises françaises de tôlerie industrielle et équipements métalliques de bureau (bibliothèques, classeurs, rayonnages, bureaux, sièges, etc...) ETS RAYMOND BEHIN SA de Gennevilliers/Hts-de-Seine (cf. n° 488 p.36) et HEULIEZ HENRI SA (Bressuire/Deux-Sèvres) ont conclu un accord de collaboration technique appelé à déboucher, à terme, sur l'absorption de la première par la seconde.

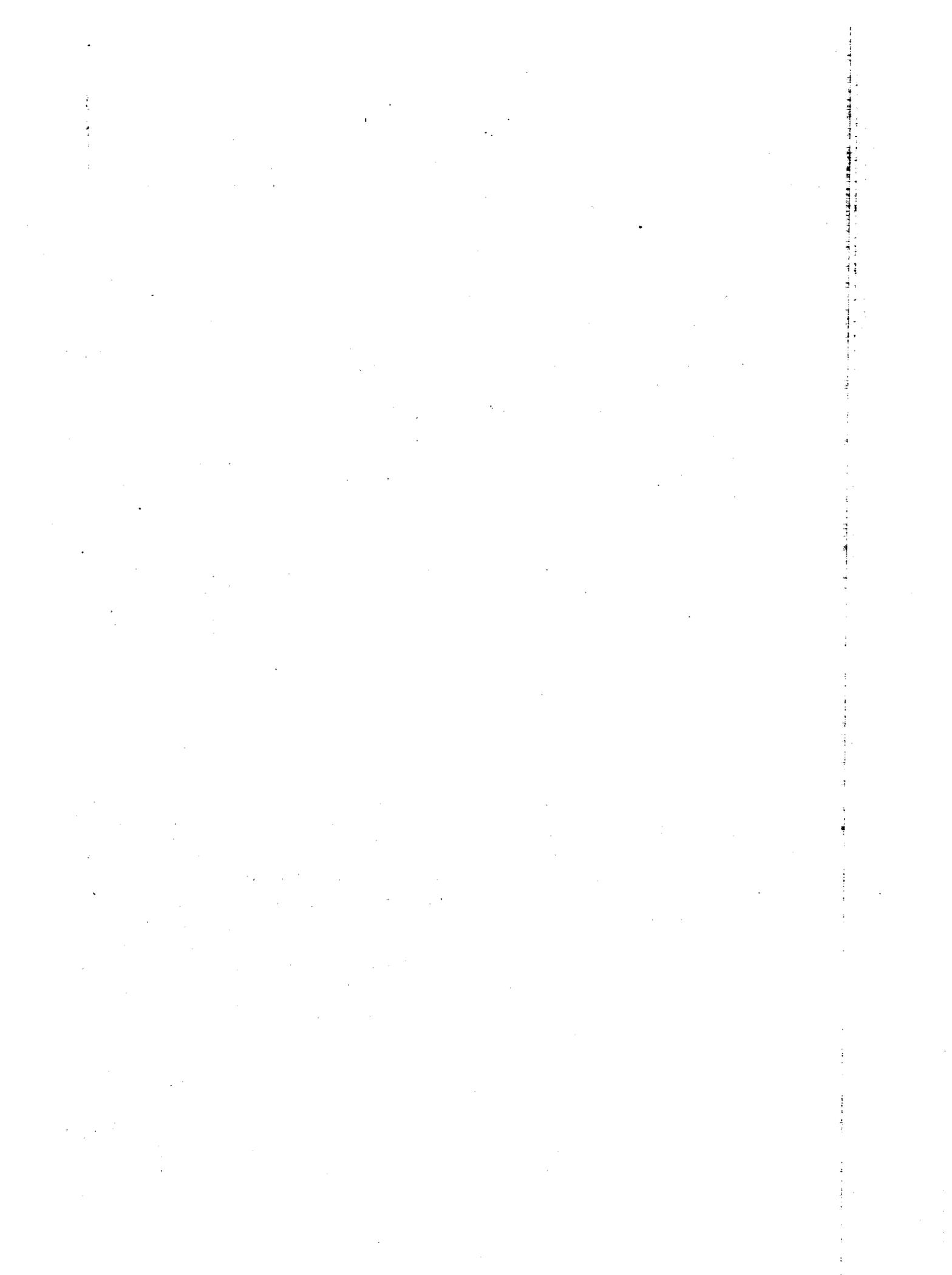
Transformée en BRM-SA BEHIN ROBUSTACIER MEUBLES, celle-ci se situera alors au troisième rang de la branche en France, derrière la compagnie STRAFOR-HAUSERMAN SA de Strasbourg (cf. n° 451 p.32) - filiale paritaire des sociétés E.F. HAUSERMAN CORP (Cleveland/Ohio) et FORGES DE STRASBOURG SA (Paris) - et la CIE DU RONEO SA (groupe de Londres VICKERS LTD - cf. n° 611 p.24).

(628/28) Des intérêts néerlandais portés par M. Eberhard G. Findeisen (Amsterdam) ont été à l'origine à Düsseldorf de la firme d'importation et distribution de carbure de tungstène et alliages E.M. WOLFRAM-KARBID GmbH (capital de DM. 20.000).

MINES
-------

(628/28) Membre en Australie du groupe UNION MINIERE SA de Bruxelles (affilié à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 608 p.27), la société UNION MINIERE DEVELOPMENT & MINING CORP. LTD a conclu avec les compagnies australiennes IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES OF AUSTRALIA & NEW ZEALAND-ICIANZ LTD (groupe de Londres I.C.I.-IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD - cf. n° 626 p.36), NEWMONT (PTY) LTD (groupe de New York NEWMONT MINING CORP. - cf. n° 500 p.32) et Mt. CARRINGTON MINES LTD un accord - devant se matérialiser par la création d'une filiale commune - pour l'exploitation de la zone centrale des concessions minières obtenues par la troisième dans la région nord de la Nouvelle-Galles du Sud.

(628/28) Le groupe d'Utrecht S.H.V.-STEENKOLEN HANDFELS-VEREENIGING N.V. (cf. n° 600 p.18 et 625 p.47) a cédé aux entreprises belges (toutes deux à Romsée) CHARBONNAGES DE WERISTER SA (cf. n° 580 p.23) et BENECHAR SA, filiale de la compagnie HARTEVELD HOOS & JEIJERMANS N.V. (cf. n° 504 p.38), un intérêt de 25 % chacune dans sa filiale (jusqu'ici absolue) de négoce de produits énergétiques LES PRODUITS MINIERES SA (Bruxelles), à l'occasion du doublement de son capital à FB. 2 millions.



(628/29) Membre à Paris du groupe ROTHSCHILD SA (cf. n° 625 p.43), la STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA s'est donnée une filiale quasi-absolue à son siège, STE CALEDONIENNE D'ENTREPRISE MINIERE & METALLURGIQUE-SOCALEMM SA (capital de F. 100.000). Présidée par M. Olivier Merlin, celle-ci a pour objet la recherche et l'exploitation de toutes mines et carrières ainsi que le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais et métaux, notamment en Nouvelle Calédonie.

Aux termes d'accords conclus en août 1969 avec le groupe de New York AMAX-AMERICAN CLIMAX (cf. n° 570 p.32), la fondatrice était déjà engagée en Nouvelle Calédonie dans le secteur du nickel. Ces accords avaient en outre donné lieu à la constitution à Paris du groupement d'intérêt économique PENAMAX G.I.E.

PAPIER

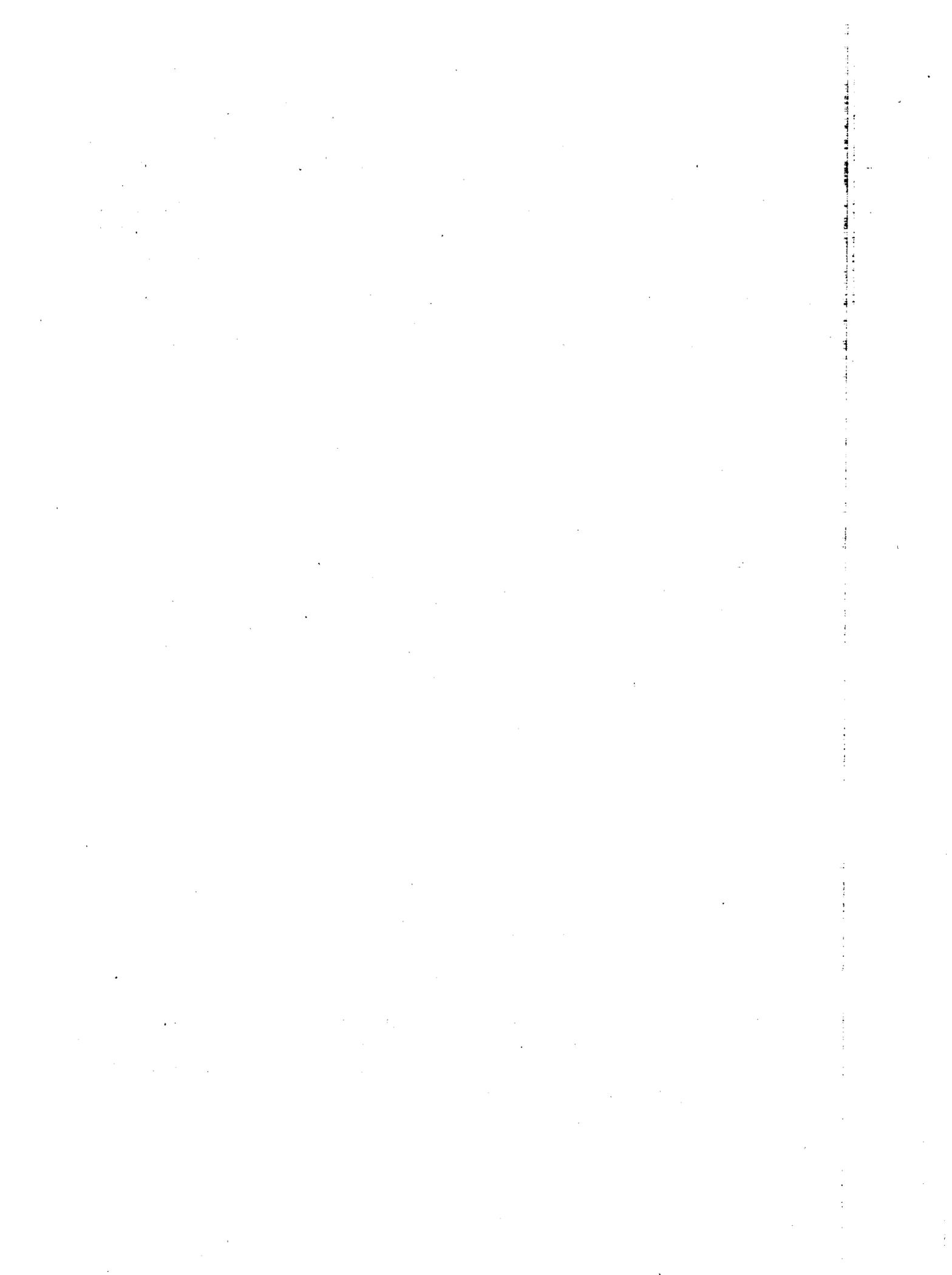
(628/29) L'entreprise papetière HEINRICH HERMANN KG de Stuttgart-Wongen (cf. n° 555 p.34) a formé à Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine la société de vente HERMA FRANCE Sarl (capital de F. 300.000), avec pour gérant M. René Roger.

Connue pour ses étiquettes et papiers autocollants "Herma", ses machines d'étiquetage, protège-livres "Rex", etc..., la fondatrice (capital de DM. 4,8 millions) réalise avec quelque mille personnes dans ses usines au siège, à Bolanden/Esslingen, Dreizizon et St-Andreasberg/Harz un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 50,6 millions.

PETROLE

(628/29) Un accord de principe a été conclu à Hambourg entre la filiale PAKHOED TRANSPORT & LAGERHAUS GmbH de l'entreprise de stockage pétrolier de Rotterdam PAKTANK N.V. (cf. n° 577 p.46) et la compagnie V.T.G.-VEREINIGTE TANKLAGER & TRANSPORTMITTEL GmbH (cf. n° 543 p.28) pour la construction d'un terminal de stockage pétrolier d'une capacité de 700.000 t. - avec possibilité d'extension jusqu'à 1 million de t. - représentant un investissement initial de DM. 85 millions.

PAKHOED TRANSPORT (groupe PAKHOED HOLDING N.V. de Rotterdam - cf. n° 618 p.42) et V.T.G. (groupe PREUSSAG - cf. supra, p.16) sont associées de longue date à Bruxelles (cf. n° 467 p.34) dans la STE EUROPEENNE DE TANKAGE & DE PIPELINE SA-SETEP (cf. n° 483 p.34).



(628/30) Membre du groupe C.F.P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 625 p.47), la C.F.R. -CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA (cf. n° 622 p.33) a repris au groupe CIE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (Neuilly/Hts-de-Seine) la participation de 35 % qu'il avait reçu dans la compagnie TOTALGAZ CIE FRANCAISE DES GAZ LIQUEFIES SA (Neuilly) en rémunération de l'apport par sa filiale CIE DES PRODUITS CHIMIQUES & RAFFINERIES DE BERRE SA (aujourd'hui absorbée) de son Département "gaz liquéfiés Berrogaz". L'opération s'est effectuée par augmentation du capital de la CFR à F. 235,4 millions, SAINT-GOBAIN y ayant désormais un intérêt de 0,4 %.

Deuxième entreprise française de la branche (avec plus de 17 % du marché et un chiffre d'affaires de F. 144,5 millions), TOTALGAZ est ainsi sous le contrôle quasi-absolu de C.F.R.

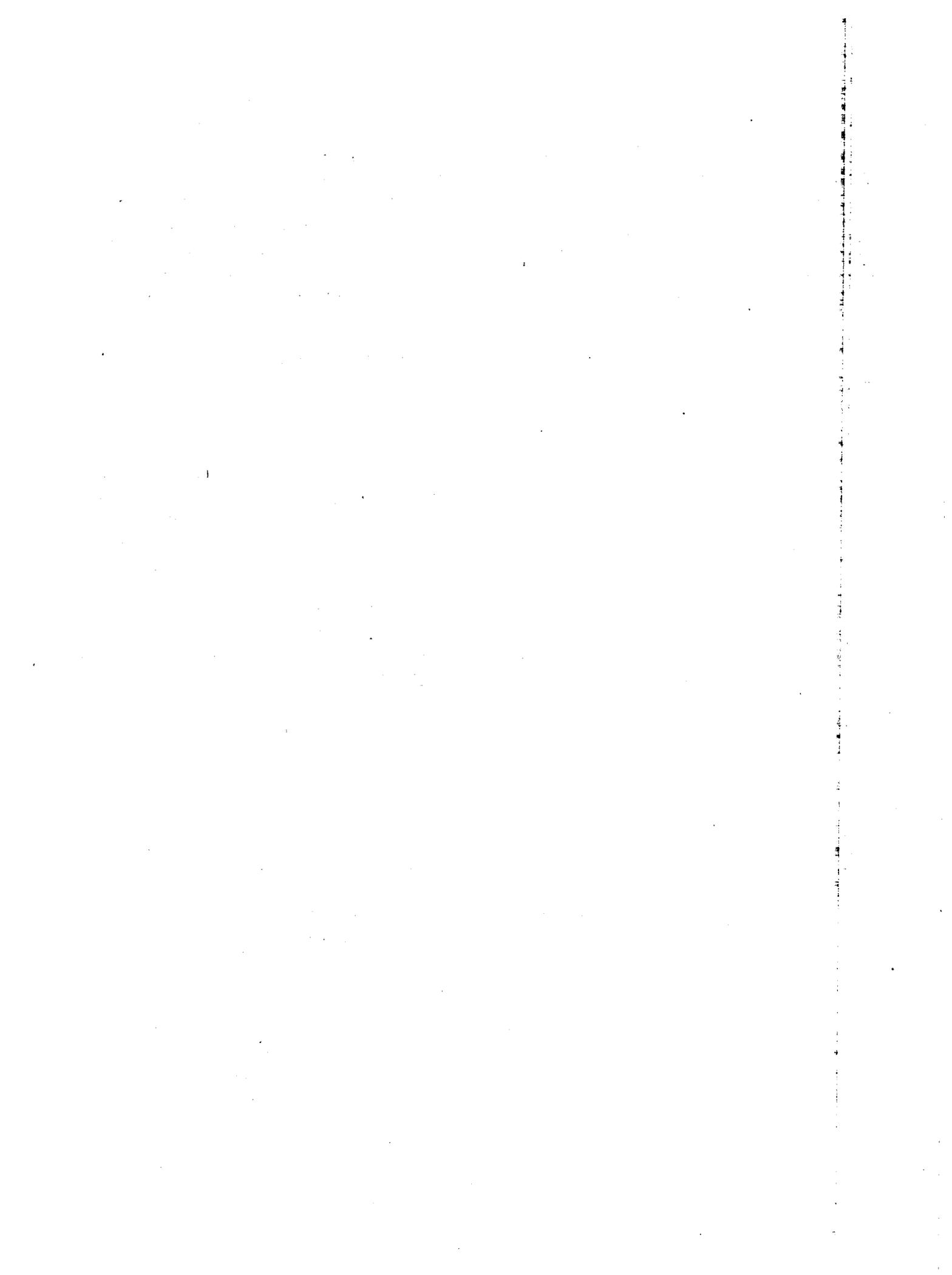
(628/30) Une rationalisation des intérêts en Italie du groupe STANDARD OIL C° OF CALIFORNIA de San Francisco (cf. n° 584 p.38) découlera de la fusion des entreprises de distribution RASA-RIFORMIMENTI AUTOMOBILISTICI SpA de Côme (capital de Li. 250 millions) et ALBAPETROL SpA d'Alba (Li. 100 millions) avec la compagnie CHEVRON OIL ITALIANA SpA de Rome (capital de Li. 8 milliards).

Les récentes initiatives du groupe américain chez les Six ont été : 1) la prise d'une participation à Rotterdam dans l'entreprise de transports par oléoduc ROTTERDAM-ANTWERPEN PIJPLEIDING (NEDERLAND) N.V.; 2) la décision de porter à 15 millions de t./an la capacité de la raffinerie de Pernis/Rotterdam de sa filiale CHEVRON PETROLEUM MIJ. N.V.; 3) l'augmentation à DM. 70 millions du capital de sa filiale de Francfort CHEVRON ERDOEL DEUTSCHLAND GmbH.

PHARMACIE & PARFUMERIE
------------------------

(628/30) L'accord conclu fin 1969 (cf. n° 543 p.32) entre les groupes chimico-pharmaceutiques de Bruxelles U.C.B. -UNION CHIMIQUE BELGE SA (cf. n° 620 p.16) et de Felxtowe/Suff. FISONS LTD (au niveau de sa filiale FISONS PHARMACEUTICALS LTD de Loughborough - cf. n° 565 p.21) pour le lancement sur les marchés allemand, italien et français d'un remède contre l'asthme a donné lieu à la création à Paris d'une filiale paritaire, LABORATOIRES FISONS-UCB SA (capital de F. 1,5 million).

Cette collaboration s'était déjà matérialisée, courant 1970, par la constitution des sociétés FISONS-UCB ARZNEIMITTELVERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (Sindorf) et FISONS-UCB SpA (Turin). Les deux groupes sont par ailleurs associés à parité à Bruxelles depuis 1961 (cf. n° 81 p.15) au sein de l'entreprise d'engrais azotés et complexes FISONS-UCB SA.



(628/31) L'entreprise allemande de produits de toilette, hygiène, parfumerie, etc...) VERSANDHAUS BEATE UHSE (Flensburg) sera représentée à Londres par la nouvelle BEATE UHSE (U.K.) LTD (capital de £ 1.000), créée sur l'initiative de MM. P.R. Phillipps et P.F. Goodwill.

(628/31) Un accord de coopération négocié entre la filiale pharmaceutique PHILIPS DUPHAR NEDERLAND N.V. d'Amsterdam (cf. n° 615 p.29) du groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 627 p.24) et le groupe chimique NAGASE & C° LTD d'Osaka (cf. n° 545 p.20) pour la fabrication de produits pharmaceutiques "nucléaires" sera sanctionné par la création à Tokyo d'une filiale paritaire, DUPHAR-NAGASE LABORATORIES LTD (capital autorisé de ¥ 0,5 milliard), dirigée par MM. G. C. Soeters et Hiroyasu Nagase.

Occupant plus de 2.000 personnes, le partenaire japonais est lié par des accords de coopération - ou des filiales communes - avec de nombreux groupes étrangers, notamment CIBA-GEIGY AG (Bâle), UNION CARBIDE C° (New York), AMERICAN HOME PRODUCTS CORP. (New York), GENERAL ELECTRIC C° (New York), EASTMAN KODAK C° (Rochester/N.Y.), ALFA LAVAL A/B (Tumba), etc...

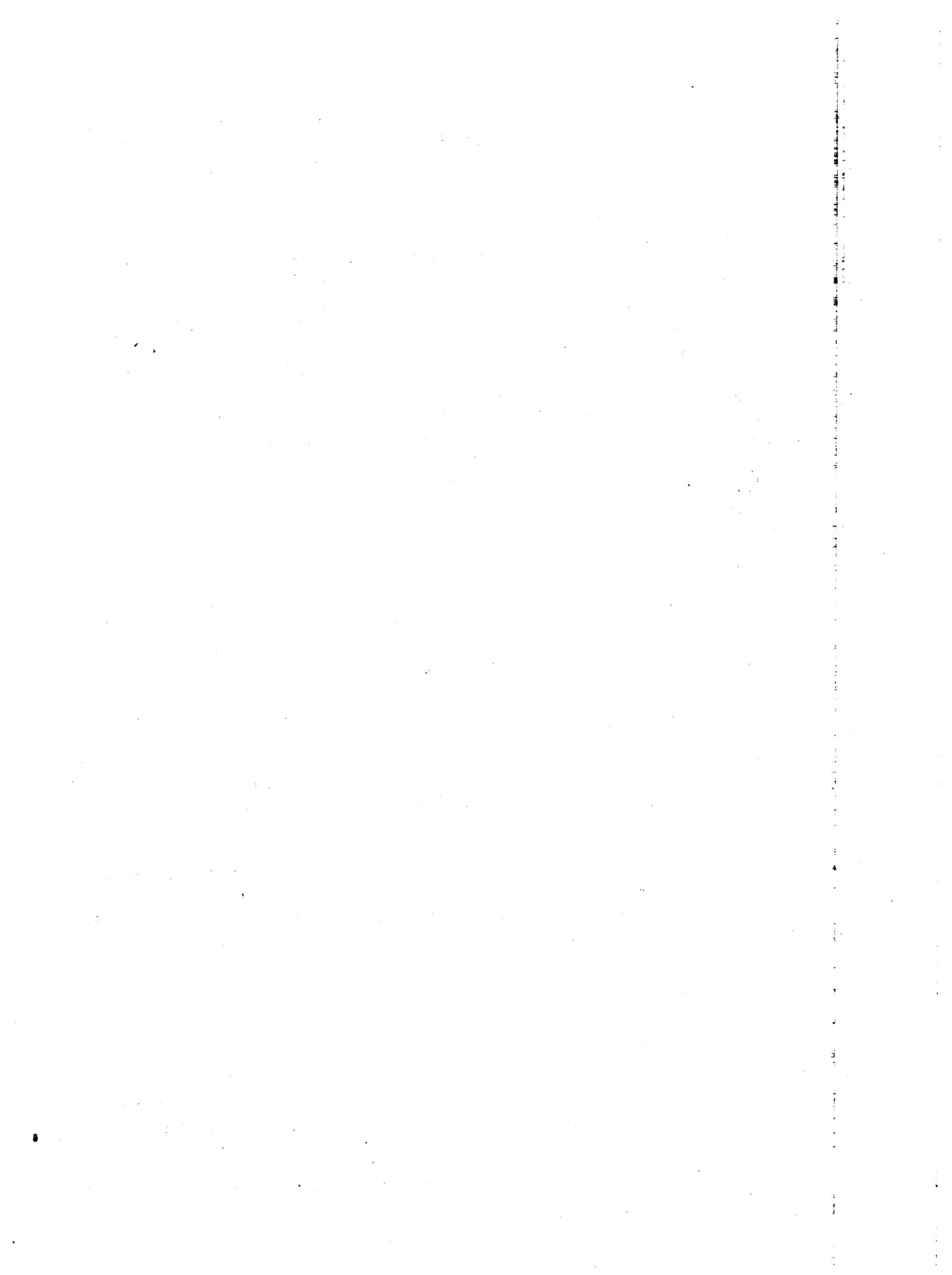
(628/31) Connu pour ses produits chimiques, plastiques, vétérinaires, pharmaceutiques, fibres synthétiques, etc..., le groupe de Philadelphie RÖHM & HAAS C° (cf. n° 600 p.16) a renforcé ses intérêts en Italie avec la constitution à Milan de la firme de distribution de spécialités vétérinaires et médicinales RÖHM & HAAS ITALIA Srl (capital de Li. 100.000), que dirigent MM. Alexander S. Simitch et John D. Doyle.

La fondatrice était déjà présente à Milan avec une filiale, FILITAL-INDUSTRIE CHIMICHE SpA, dont le capital a été porté récemment à Li. 8 milliards, et qui contrôle à son tour les entreprises de produits vétérinaires WHITMOYER MILANO SpA (cf. n° 479 p.36), WHITMOYER EMILIA SpA (cf. n° 562 p.38), WHITMOYER TORINO SpA, WHITMOYER ANCONA SpA, WHITMOYER VENETO SpA, etc...

(628/31) La filiale à Paris MERRELL TORAUDE SA (anc. LABORATOIRES TORAUDE SA - cf. n° 573 p.32) du groupe RICHARDSON MERRELL INC. de New York (cf. n° 622 p.34) a cédé sa filiale de fournitures générales pour laboratoires pharmaceutiques, chimiques, physiques, etc... PARIS LABO SA (cf. n° 514 p.31) au groupe INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR CORP.-I.C.N. de Pasadena/Cal. (cf. n° 601 p.34).

(628/31) Le groupe chimico-pharmaceutique de New York CHAS. PFIZER & C° INC. (cf. n° 624 p.35) s'est donné une filiale immobilière à Paris, ORSIM SA (capital de F. 12 millions), que préside M. Jean-Jacques Agricola.

En France, le groupe, qui négocie par voie d'offre publique l'acquisition du contrôle absolu de sa filiale à 86 % COTY SA de Suresnes (cf. n° 603 p.30), a récemment repris à la compagnie ETS CLIN-BYLA SA (Paris) ses participations dans leurs filiales communes LABORATOIRES PFIZER-CLIN Sarl (transformée en LABORATOIRES PFIZER Sarl) et STE INDUSTRIELLE DE BIOCHIMIE SA.



PLASTIQUES

(628/32) Membre du groupe CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE SA (cf. n° 624 p.20), la compagnie HOUILLERES DU BASSIN DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS SA de Douai/Nord (cf. n° 604 p.42) a étoffé ses intérêts dans le domaine de la transformation plastique en s'assurant, à travers sa filiale (74,29 %) de portefeuille SICCA-STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DU CUIVRE & DE L'ALUMINIUM SA de Douai (cf. n° 487 p.39), le contrôle à Bobigny/Hts-de-Seine de la firme COPLAC SA (cf. n° 602 p.34), que préside désormais M. Pierre Vanderputten.

Propriété jusqu'ici de M. Maurice Legal, celle-ci, qui dispose depuis peu d'une société-soeur commerciale en République Fédérale, SOPLAK-PLASTIK & SYNTHETISCHE ERZEUGNISSE VERTRIEBS GmbH (Langen/Hessen), réalise avec 700 personnes dans ses usines au siège et à La Panière/Vosges (tissus enduits de PVC et de polyuréthane, pièces en plastique pour l'industrie automobile, etc...) un chiffre d'affaires annuel avoisinant F. 55 millions.

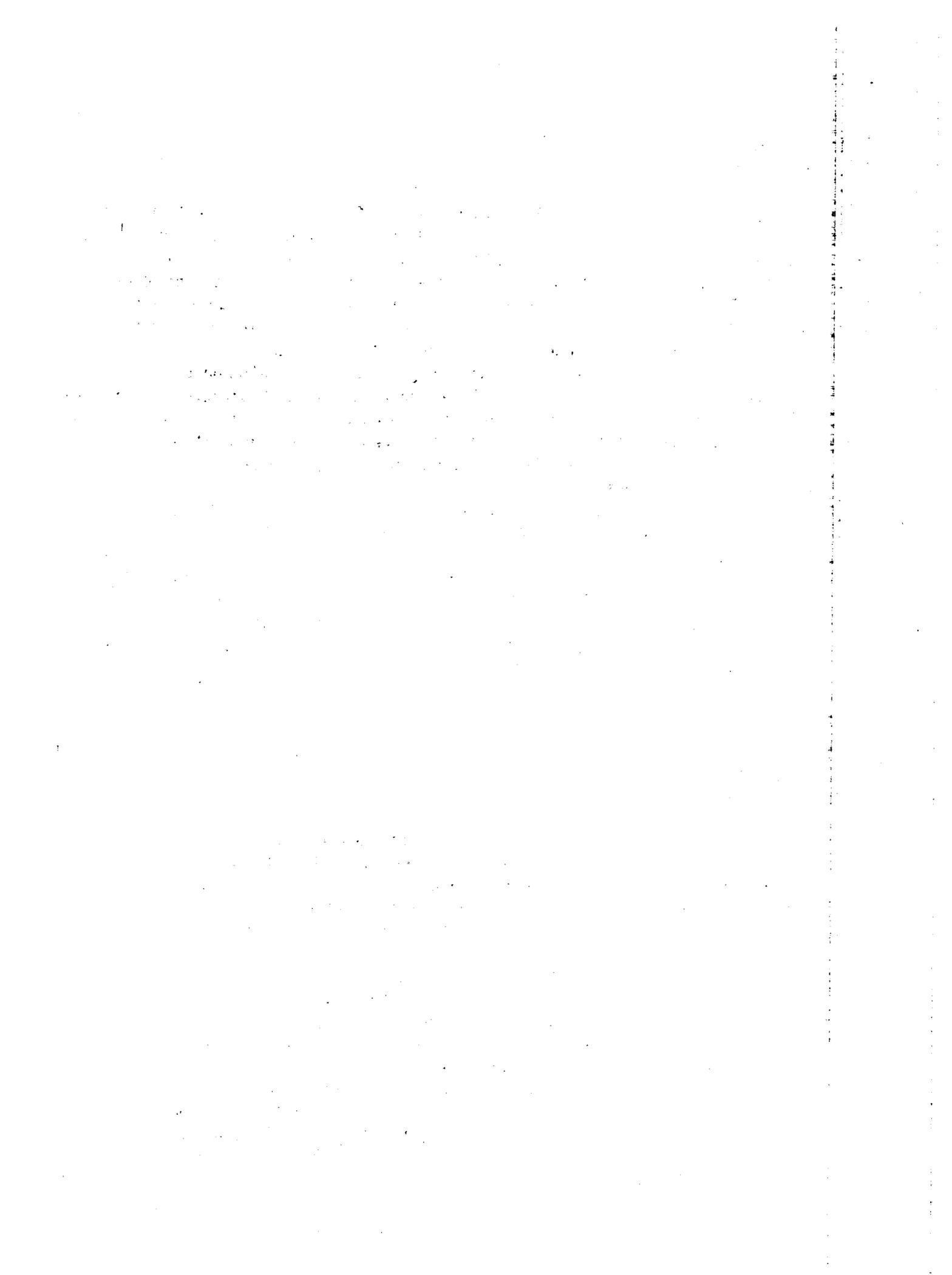
Dans ce secteur, HOUILLERES DU BASSIN DU NORD contrôle déjà (à travers SICCA) la STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE TRANSFORMATION DES PLASTIQUES-SICOPAL SA (Douai) qui, au capital récemment porté à F. 8,1 millions, réalise avec 330 personnes dans son usine de Noeux-les-Mines/P. de C. un chiffre d'affaires annuel de F. 30 millions; SFAM-VOLUFORM SA de Paris (articles pour le ménage, le camping, industriels et publicitaires, etc...); PLASTIMONDE SA de Paris (cf. n° 552 p.39); et STE INDUSTRIELLE DE TOUS ARTICLES PLASTIQUES-SITAP SA (Paris).

TEXTILES

(628/32) L'entreprise allemande de peignage, tricotage et fournitures pour la confection GEBR. SEILER oHG-KAMMGARNSPINNEREI & STRICK-GARNFABRIK (Vilsbiburg/Bayern) a pris pied en Autriche avec la formation à Brunau a. Inn d'une filiale industrielle et commerciale, INN-TEXTIL GmbH (capital de Sh. 0,8 million), gérée par ses propres directeurs MM. Robert et Kurt Seiler.

(628/32) La maison de haute couture de Paris ANDRE COURREGES SA (cf. n° 597 p.33) - affiliée pour 49,9 % au groupe cosmétique L'OREAL SA de Paris (cf. n° 610 p.35), à travers ses filiales STE D'ETUDES & DE PROSPECTION DE MARCHES-S.E.P.M. SA et STE LAFRA SA (cf. n° 598 p.32) - sera désormais représentée en Belgique par la nouvelle BOUTIQUE COURREGES DE BRUXELLES SA (capital de FB. 3 millions), constituée à Ganshoren par des intérêts belges portés par MM. Lucas Van Pelt (Wemmel) et André Leruth (Overijse) pour 47,3 % chacune.

Une des récentes initiatives de COURREGES à l'étranger a été l'ouverture d'une succursale à Genève.



(628/33) Spécialiste à Tokyo de fermetures à glissière et fournitures pour l'industrie textile et la confection, la compagnie YOSHIDA KOGYO K.K. (cf. n° 600 p.36) a pris une double initiative chez les Six : 1) ouverture à Berlin d'une succursale de sa filiale YOSHIDA (DEUTSCHLAND) GmbH (Mönchengladbach), dont le capital a été porté récemment à DM. 4 millions; 2) implantation à Seclin/Nord d'une usine de fermetures à glissière pour textiles et cuirs au profit de sa filiale YOSHIDA-FRANCE Sarl (Bondy/Seine-St-Denis).

(628/33) La firme italienne de confection pour enfants et trousseaux pour poupées EUROPA SpA-INDUSTRIA CONFEZIONI de Latina (cf. n° 453 p.38) a mis fin aux activités de sa succursale de Nuremberg, que dirigeaient MM. Jürgen Schlegel et Herbert Preuss.

(628/33) Des intérêts belges portés par M. Szlama Gottlib (Bruxelles) pour 40 %, et français portés notamment par M. Henri Baptiste (Peyrestortes/P.O.) et Melle Anne Beaufond (Paris) pour respectivement 42,5 % et 9,5 %, ont été à l'origine en France de l'entreprise textile LA GENERALE TEXTILE-G.E.T.E.X. SA (Peyrestortes) au capital de F. 100.000, que préside M. Gottlib.

## TOURISME

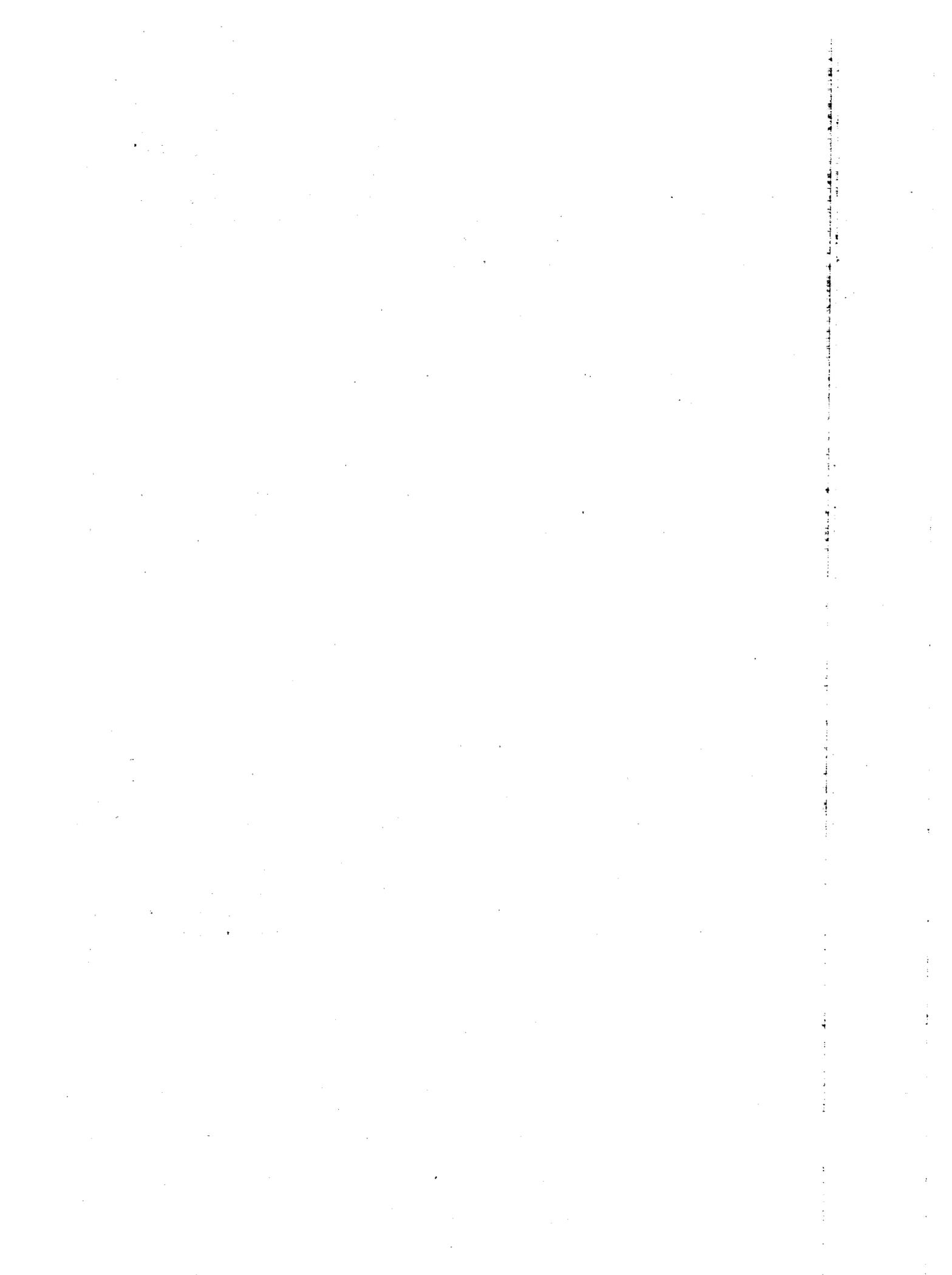
(628/33) La compagnie SONESTA INTERNATIONAL HOTELS CORP. de Boston (anc. HOTEL CORP. OF AMERICA - cf. n° 566 p.35) s'apprête à renforcer ses intérêts chez les Six - des hôtels en construction à Bruxelles et Hambourg, avec ouvertures prévues respectivement pour la fin 1972 et le début 1973 - en érigeant à Amsterdam-Hekelveld un hôtel de 400 lits, dont l'architecte sera M. G. de Clerk (Amsterdam).

SONESTA, qui exploite déjà des hôtels à Milan, Munich, Londres et Beyrouth, s'est associée dernièrement en Israel au groupe EL AL AIRLINES LTD (Tel Aviv) pour former la société LAROMME HOTELS LTD, chargée de la construction à Jérusalem et Tel Aviv de deux hôtels de 500 lits qui ouvriront leurs portes en 1975.

## TRANSPORTS

(628/33) La compagnie d'armement et transports fluviaux WTAG-WESTFÄLISCHE TRANSPORT AG de Dortmund (cf. n° 619 p.35) s'apprête à renforcer ses intérêts à l'étranger - une filiale de création récente en Suède - en installant une filiale à Anvers.

WTAG est passé il y a quelques mois sous le contrôle de la filiale HUGO STINNES AG (Mülheim) du groupe public VEBA - à travers le holding MONTANA VERWALTUNGS GmbH d'Essen (cf. n° 606 p.34).



(628/34) La firme d'expédition, groupage et affrètement maritime SAKKO SHIPPING LTD de Londres s'est donnée une filiale à Rotterdam, SAKKO EXPEDITIE N.V. (capital de Fl. 50.000), gérée par son propre directeur M. Pieter W. Sakko.

(628/34) La filiale KON. NEDLLOYD N.V. de Rotterdam (anc. VEREENIGDE NED. SCHEEPVAARTMIJ.) du groupe N.V. NED. SCHEEPVAART UNIE-N.S.U. d'Amsterdam (cf. n° 626 p.42) a négocié avec le groupement scandinave SCANSERVICE (cf. n° 574 p.42) la mise en commun à partir d'avril 1972 de leurs services maritimes sur l'Extrême Orient.

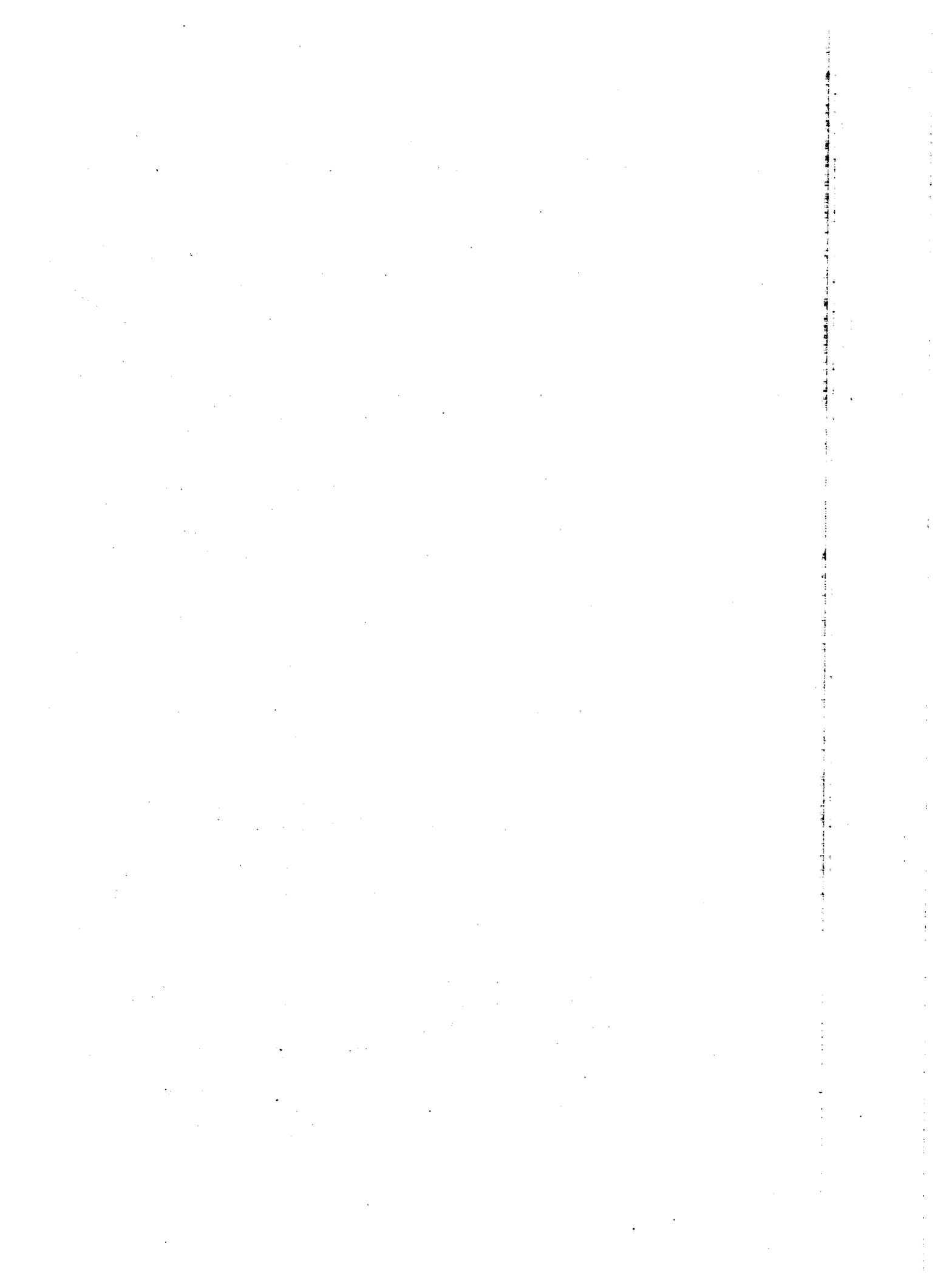
SCANSERVICE réunit notamment depuis 1969 (cf. n° 529 p.31) les armements OSTASIATISKE KOMPAGNI-THE EAST ASIATIC C° (Copenhague), WILH. WILHELMSSEN (Oslo) et A/B SVENSKA OSTASIATISKA KOMPAGNIET (Göteborg).

(628/34) L'entreprise suisse de location et affrètement d'avions AEROLEASING SA (Pregny-Chambesey) a confié la gestion de ses intérêts en Italie à la firme de Milan ITALAIR SpA (anc. Trente), avec laquelle elle s'est associée (10 %) pour créer la société AEROLEASING ITALIANA Srl (capital de Li. 0,9 million), placée sous la direction de MM. Paolo Barbaro, F.L. Rosaspina, Pio Fontana et P. Sasson.

(628/34) La compagnie aérienne JAPAN AIR LINES LTD (JAL) de Tokyo a renforcé sa position aux Pays-Bas - deux succursales (Amsterdam et Schiphol) - avec l'ouverture à Rotterdam d'une représentation permanente dirigée par M. H. Mitsuhashi.

(628/34) Le groupe de transports internationaux de Brême KÜHNE & NAGEL SPEDITIONS AG (cf. n° 624 p.38) a élargi ses intérêts à Vienne (cf. notamment n° 591 p.52) avec la prise d'une participation importante dans les entreprises de la branche SELLER-TRANSIT SPEDITIONS-GESELLSCHAFT mbH et DR. AUGUST SERRAT & C° KG - cette dernière lui étant liée depuis quelques mois par un accord de représentation.

(628/34) Passée dernièrement (cf. n° 623 p.25) sous le contrôle de la S. C. A. C. -STE COMMERCIALE D'AFFRETEMENTS & DE COMBUSTIBLES SA (Puteaux/Hts-de-Seine) à travers la SANARA SA-CIE FLUVIALE & MARITIME DE TRANSPORTS de Strasbourg (cf. n° 493 p.27), l'entreprise française TRANSPORTS A. WEISS (Strasbourg) a transformé sa filiale allemande INTERNATIONALE SPEDITEURE MEDTRANS WEISS GmbH (Kehl) en SANARA-WEISS INTERNATIONALE SPEDITION GmbH, avec M. Manfred Kolb pour gérant et MM. René Weiss et Adolphe Haus pour nouveaux directeurs.



(628/35) Les compagnies d'armement maritime HORN-LINIE OHG et HAPAG LLOYD AG de Hambourg (cf. n° 617 p.45) se sont associées à la CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE-C.G.T. SA de Paris (cf. n° 615 p.35) pour ouvrir en octobre 1971, sous le nom d'EURO-CARIBE, un service hebdomadaire commun entre l'Europe (Hambourg, Brême, Rotterdam, Anvers et Le Havre) et la côte atlantique du Venezuela, du Costa Rica et de la Colombie.

DIVERS

(628/35) Membre du groupe d'édition PRENTICE HALL INC. de Dover/Del. (cf. n° 137 p.16), l'entreprise américaine de châssis photographiques ESSENTIAL SLIDE SERVICES INTERNATIONAL INC. (Dover) a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Richard Medduick.

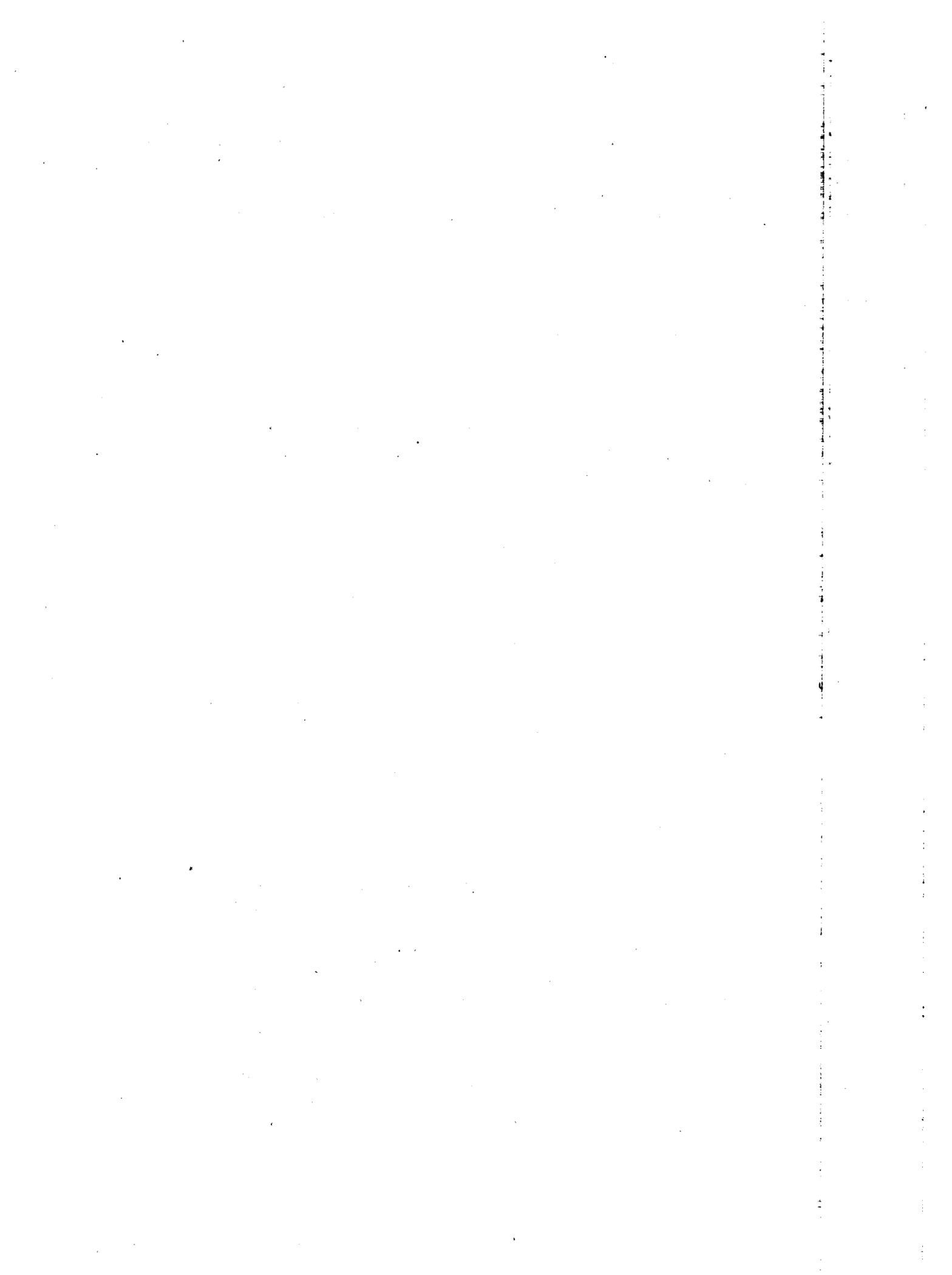
(628/35) L'agence de publicité allemande KAISER WERBUNG GmbH (Elz b. Limburg), qu'anime M. Heinz Beer, a ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de M. Pierre Kleefeld.

(628/35) La compagnie suédoise de services pour gardiennage industriel et commercial, transport et garde de fonds, etc... BEVAKNINGS A/B SECURITAS (Malmö) a complété ses intérêts au Benelux - une filiale à Bruxelles SECURICOM-STE NOUVELLE DE SURVEILLANCE & SECURITE SA (cf. n° 433 p.26) - avec la formation à La Haye de la société SECURITAS MIJ. VOOR BEWAKING & VEILIGHEID N.V. (capital de Fl. 0,5 million), que dirige M. Nils Jörgen P. Sörensen et dont le contrôle est partagé 5/95 entre la filiale belge et la filiale britannique FACTORYGUARDS LTD (Broadway/Worcs.).

(628/35) L'entreprise allemande d'instruments de musique (clarinettes, saxophones, etc...) W. SCHREIBER & SÖHNE (Nauheim b. Gross Gerau) a constitué à Londres la société de vente BUFFET CRAMPON U.K. LTD (capital de £ 1.000), que dirigent MM. Martin Tolchin et Hugo Schreiber.

La fondatrice est présente sur le marché français avec une filiale à Paris, BUFFET CRAMPON SA, dirigée par MM. J. Blondelet, H. Schreiber, E. Schreiber et M. Tolchin.

(628/35) Spécialiste de jeux de sociétés et éducatifs, la compagnie MILTON BRADLEY C° de Springfield/Mass. a élargi ses intérêts chez les Six en prenant définitivement le contrôle en France (cf. n° 619 p.23) de l'entreprise de matériels didactiques et jeux éducatifs EDITEUROP-LES EDITIONS EUROPEENNES SA (Aix-les-Bains/Savoie).



INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abarth & C°	P. 72	Calédonienne d'Entreprise Minière	
AEG Telefunken	18-22	& Métallurgique-Socalemm	P. 29
Aeroleasing	34	Canron	23
Akzo	14	Cantina Siciliane Strassati	26
American Metal Climax-Amax	29	CGE	23
American Research Development	22	Charbonnages de France	32
Armor	16	Charbonnages de Werister	28
Ateliers de Construction d'Ensival	18	Chemical Bank	25
Ateliers de Construction de la Meuse	23	Chemische Industrie Aku-Goodrich	14
Ateliers Heuze, Malevez & Simon	23	Chemische Industrie Synres	15
A.T.O.	18	Chevron Oil	30
		Ciago Belgie	14
Bach & Wellman-Allard-Besche- relle (Groupe)	12	Cigeco Conveyor	20
Banque Commerciale	25	CIT-Alcatel	22
Banque Commerciale de Paris	16	Codeluppi & C° (A.)	14
Banque Continentale	24	Cogedipresse	21
Banque Internationale à Luxembourg	24	Combustion Engineering	21
Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale-BIAO	16	Consorzio Siziiano delle Cantine Soziali	26
Banque Rothschild	16	Construction Automobile Marocaine- Scama (Sté de)	12
Banque de l'Union Parisienne-CFCB	12	Container & Koeltechnik	27
Banque Vernes	16	Cooperativa Agricola Aurora	26
Bankhaus Wilh. Werhahn	21	Coplac	32
Bank Firestone	14	Coty	31
Bastogi-Sta Italiana per le Strate Ferrate Meridionali	24	Courrèges (André)	32
Bayerische Vereinsbank	25	CRL Electronic Bauelemente	18
Behin Robustacier Meubles	28		
Benechar	28	Daniel Industries	22
Bernina Finanz	17	Delí Mij.	13
Bevknings A/B Securitas	35	Del Monte	26
Block & Anderson	17	Denis (Ets.)	20
Brand-Purina Kraftfutterwerke	26	Digital Equipment	22
Bresitel Equipamentos de Tele- comunicacoes	22	Doall	19
British Leyland Motor Corp.-BLMC	12	Duphar-Nagase Laboratories	31
British Motor Corp. (Belgium)	12		
Bronswerk-Automatic	18	Editeurop-Les Editions Européennes	35
Buffet Crampon	35	Editions Vingt	21
Bureau d'Etudes & de Réalisations en Installations de Stockage-Beris	20	EDP Resources	24
Bureau de Recherche & Prospec- tion Minière-BRPM	16	Eduscho Kaffee	27
Busquets & Prive	20	EFIM	15
		Einswarder Baugesellschaft	16
		El-Al Airlines	33
		Elba Systems	21
		Elettrografite Meridionale	15

Energie & Verfahrenstechnik-EVT	P. 21	Harteveld Hoos & Jeijermans	P. 28
Ensival France	18	Hasler Holding	17
Essential Slide Services Intern.	35	Hauserman (E. F.)	28
Euro-Caribe	35	Hellenic Shipyards	21
Eurocoustic	13	Herma-France	29
Europa-Industria Confezioni	33	Hermann (Heinrich)	29
European Import-Export	16	Heron Group of Cos	13
Européenne de Tankage & de Pipeline	29	Hessische Landesbank-Girozentrale	24
Exploitation Financière, Administrative & Comptable-Sofac (Sté d')	12	Heuliez (Henri)	28
Fasco	24	Holland Amerika Lijn	27
Ferrari	13	Hornblower & Weeks-Hemphill, Noyes	24
Ferrier & Cie (Ets Jean)	20	Horn-Linie	35
Fiat	13	Houillères du Bassin du Nord & du Pas-de-Calais	32
Fiduciaire & Comptable (Sté)	17	Hydrotec	23
Firestone	14	Icianz	28
First National Bank of Chicago	25	Idihold	23
Fisons	30	Impala Handel	27
Fodens	12	Imperial Chemical Industries	28
Forges de Strasbourg	28	Importa-Metall Hans Jürgen Ingwer	28
Française des Pétroles (Cie)	30	Indufer-Industrielle & Forestière (Cie)	13
Frankel	20	Industrie Chimique Synres	15
FRB Connectron	23	Inn-Textil	32
F. T. F.	20	Insud	15-18
Ganda	18	International Catering	27
Gebhard Balluff	19	International Chemical & Nuclear Corp.	31
Générale de Belgique	13-28	Internazionale Rappresentanze Sintra	16
Générale d'Electricité-CGE	22	Interoceanic	16
Générale d'Etudes Cegelerc	23	IOP Rechenzentren	23
Générale d'Exploitation Industrielle-Soges	23	Isorel	13
Générale de Courtage d'Assurances	12	Italair	34
Generale Macchine Utensili	19	Italpi	24
General Motors	12	Jagmeat	16
Générale Textile-G. E. T. E. X. (La)	33	Japan Air Lines	34
Générale Transatlantique (Cie)	35	Johrs Manville	13
Goldschmidt (J. A.)	16	Jongeneel (P. M. & J.)	13
Goodrich (B. F.)	14	Kaiser-Werbung	35
Graf & C°	19	Kalykra	25
Grandi Motori Trieste-GMT	21	Kismet	15
Gutehoffnungshütte Aktienverein-GHH	19	Klemt	17
Hanf-Union	16	Kon. Neddloyd	34
Hapag-Lloyd	35	Krister Porzellanmanufaktur	18
		Kühne & Nagel	34
		Kunststoffmaschinentechnik	20

Laboratoires Fisons-U. C. B.	P. 30	Paris-Labo	P. 31
Lambert & Cie (Sté Ed.)	19	Parkland Research Europe	17
Lancia	13	Pâtes Zabler	27
Laromme Hotels	33	Penamax	29
Latz (Albert)	26	Penarroya	29
Law	20	Peyrache (Ets.)	15
Leasco Data Processing Equipment	25	Pfizer & C° (Chas.)	31
Leyland Industrie Belgium	12	Philips	31
Libby, McNeill & Libby	26	Pirelli	18
London Rubber	14	Plecson	15
Lyons & C° (J.)	27	Prentice-Hall	35
Mannesmann	27	Preussag	16-29
Marigold	14	Prive (Ets.)	20
Marocaine des Automobiles		Products Research & Chemical	15
Renault-Somar	12	Produits Miniers (Les)	28
Maschinenfabrik Augsburg-Nürnberg		Purina Overseas	26
MAN	19	Quinn & C° (K. J.)	15
Maschinenfabrik Buckau R. Wolf	21	Ralston Purina	26
Méridionale Cavi-Me. Ca.	18	Refrigeration & Container Engineering	27
Metallwerke Unterweser	16	Renault	12
Milton Bradley	35	Rex Chainbelt	23
Montecatini Edison-Montedison	24	Richardson-Merrell	31
Mt. Carrington Mines	28	Rijn-Schelde	27
Nagase & C°	31	Roclaine	13
Nederlandse Staatsmijnen	15	Röhm & Haas	31
Nendza	26	Roland Offsetmaschinenfabrik	19
Nerisa France	26	Ronéo (Cie du)	28
Nestle Alimentana	26	Rosenthal	18
Newmont Mining	28	Rothschild	29
Niarchos (Stavros)	21	Rotterdam-Antwerpen Pijpleiding	30
Nixdorf Computer	22	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (Cie)	30
Nouvelle Goldschmidt International	16	Sakko Shipping	34
OCP	23	Samine	16
Omero	15	Sanara-Weiss Internationale Spedition	34
Omnium Nord Africain	16	Sarma	15
Opfi-Paribas	16	S. C. A. C.	34
Oréal (L')	32	Scanservice	34
Orsim	31	Schreiber & Söhne	35
Overseas Investors	24	Schroff	20
Ozalid	17	Securitas Mij. voor Bewaking & Veiligheid	35
Pacific Press & Shear	23	Seddon Diesel Vehicles	12
Paillard	17	Seiler (Gebr.)	32
Pakhoed Holding	29	Seller-Transit	34

Serrat & C° (Dr. August)	P. 34	Tecam-Suspension Frankel	P. 20
SES Finanziaria	24	Tel	17
SGES Finanziaria	24	Téléphonie Industrielle (La)	17
Shirke-Prive Rimbert	20	Totalgaz	30
S. I. C. C. A.	32	Transdavid	16
Siemens	22		
Sifca-France	16	U. C. B. -Union Chimique Belge	30
Silverfunk Rundfunk & Fernseh- Vertrieb	18	Ugine Kuhlmann	16
Slavenburg's Bank	25	Uhse (Beate)	31
Sogelerg	23	Unide	21
Sonesta International Hotels	33	Union Carbide	15
Soplak	32	Union Minière	28
Stahlkontor Hahn	27	Urbaine de Contre-Assurances-Suca	12
Standaard (De)	21	Veba	21-33
Standard Oil C° of California	30	Verenigde Machinenfabriek-V. M. F.	18
Steatit Magnesia	18	Vereinigte Tanklager & Transport- mittel-VTG	29
Steenkolen Handelsvereniging-SHV	28	Vereinigung Sizilianischer Winzer- genossenschaften	26
Stenhouse Holding	12	Vickers	28
Stiftung Gallus	27		
Stiftung Petnar	27	Walther & Cie	21
Stinnes (Hugo)	21	Weber (Rolf)	17
Strafor-Hauserman	28	Westdeutsche Landesbank-Girozentrale	24
Struppe (Karl)	27	Westfälische Transport	33
Swift & C°	26	Wimpy-Europa	27
Synres	15	Wolfram-Karbid	28
Tagus Alumina	28	Yoshida	33
Tchibo Frisch-Röst Kaffee Max Herz	27		
Team Constructions	14		

